

À afficher du mercredi 14 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018
en vertu des articles L.2121-25, L.2131-1 et R.2121-11
du Code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 novembre 2018

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

À l'ouverture et à la question n°2	À la question n°3 et à la question n°1	A la question n°18, puis de la question n°4 à 17
Présents : 42	Présents : 41	Présents : 40
Absents : 4	Absents : 5	Absents : 5
Pouvoirs : 9	Pouvoirs : 9	Pouvoirs : 10

L'an deux mille dix huit à 19h11 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 31 octobre 2018.

Installation de Monsieur Cédric NIZARD dans ses fonctions de Conseiller municipal

Madame Manon LAPORTE a fait le choix de mettre fin à ses fonctions de Conseillère municipale. Conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, elle a fait connaître cette décision à Monsieur le Maire par courrier porté à la connaissance de ce dernier le 5 octobre 2018.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal démissionnaire élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Cédric NIZARD, a été convoqué à la présente séance le 31 octobre 2018 et il est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation.

Sont présents : M. BESSAC, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, M. BELTRAN, M. CREACHCADEC, M. LAMARCHE, M. LE CHEQUER, Mme LHERMET, Mme LORCA, M. VIGNERON jusqu'à la question n°2, M. NEGRE jusqu'à la question n°3, Mme BONNEAU, Mme LESCURE, M. MARIELLE, M. MOLOSSI, M. REZIG, Mme YONIS, Mme BOURDAIS, M. DUFRICHE-SOILIH, Mme HEUGAS, Mme ALPHONSE, M. LEGHMIZI, M. ZRIOUI, M. BARRY, M. ROBEL, M. BOISSIER, Mme GHERCHANOC, Mme ASSOULINE, M. STERN, Mme MENOUDJ, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, Mme RUIZ, M. VILLENEUVE, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme FANTUZZI, M. TUAILLON, Mme VIPREY, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, Mme MAZE, M. RAHMANI pour l'ouverture.

Procurations : Mme Djeneba KEITA à M. Patrice BESSAC, M. Jean-Charles NEGRE à M. Gaylord LE CHEQUER à compter de l'examen de la DEL20181107_1, Mme VILLEMAUX à M. Florian VIGNERON jusqu'à la question n°2, M. Florian VIGNERON à M. Belaïde BEDREDDINE à compter de la question n°3, Mme Muriel CASALASPRO à M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN à M. Bassirou BARRY, M. Laurent ABRAHAMS à Mme Riva GHERCHANOC, Mme Capucine LARZILLIERE à M. Franck BOISSIER, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, Mme Marie DEBUYST à Mme Olga RUIZ, Mme Monique CLASTRES à Mme Murielle MAZE.

Absents : Mme PILON, M. RABHI, M. NIZARD, M. RAHMANI à compter de la question n°2, Mme VILLEMAUX à compter de la question n°3,

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Monsieur Stéphan BELTRAN a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h11.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 3 octobre 2018

Concernant la délibération DEL20181003_55 relative au tableau des effectifs, prend acte du vote défavorable à la proposition de Mesdames MAZÉ, CLASTRES-MÉHEUX, LAPORTE.

Concernant les délibérations DEL20181003_23 et DEL20181003_24 relatives aux conventions de mécénat entre le Fonds de dotation « Montreuil Solidaire » et la Ville concernant trois projets éducatifs ainsi que l'installation temporaire d'une Grande roue sur la place Jean Jaurès, prend acte de l'abstention de Madame Choukri YONIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

4 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 ainsi rectifié est approuvé.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

La délibération DEL20181107_1 relative au plan social de l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) est examinée après la délibération DEL20181107_3 relative à la contribution au redressement financier de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) dans le cadre du protocole de consolidation de l'OPH Montreuillois - actualisation des versements.

La DEL20181107_18 portant vœu de soutien à Mimmo Lucano, Maire de Riace, ville d'accueil et de fraternité est ajoutée et est examinée après la délibération DEL20181107_3 relative à la contribution au redressement financier de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) dans le cadre du protocole de consolidation de l'OPH Montreuillois - actualisation des versements.

DEL20181107_1 : Vœu relatif au plan social de l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

4 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article Unique : Emet le vœu suivant :

La direction de l'AFPA - l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes – a annoncé jeudi 18 octobre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) d'une ampleur inégalée.

Outre la suppression de 95 postes sur le site de son siège national à Montreuil, « *ce plan de transformation de l'AFPA* », véritable plan social, prévoit la suppression de 1 541 emplois en CDI auxquels s'ajouteront 600 départs en retraite, soit un quart des effectifs de l'AFPA !

Cette mesure s'accompagne de la fermeture annoncée de 38 centres de formation professionnelle en région, qui garantissaient l'égalité d'accès à une formation professionnelle de proximité et de qualité à chaque citoyen, même les plus fragiles socialement.

Les salariés de l'AFPA, comme les adultes en attentes de formations qualifiantes, n'ont rien à attendre de positif de cette transformation de l'AFPA. L'accumulation ces dix années de choix politiques hostiles au développement d'une

formation professionnelle de qualité – ouverture à la concurrence, désengagement du financement de l'État, dumping sur la qualité des formations – ont mis à mal le modèle économique de l'AFPA.

Pourtant, notre pays compte 5,9 millions de privés d'emplois et précaires pour qui la formation professionnelle serait un atout majeur vers un emploi stable, de qualité et correctement rémunéré. Comment laisser faire dans une telle situation le démantèlement du maillage territorial de l'AFPA et le licenciement de ses formateurs ? Ce serait une ineptie sociale, doublée d'une aberration économique, contraire à l'intérêt général et à la lutte contre le chômage.

Initiée par le ministre Ambroise Croizat, l'AFPA concourt avec ses savoirs-faire uniques au service public de l'emploi depuis 70 ans. Réunis en Conseil municipal, les élus de la Ville de Montreuil expriment toute leur solidarité aux salariés de l'AFPA et à leurs représentants engagés contre un plan de sauvegarde de l'emploi destructeur pour le service public de la formation professionnelle et néfaste à la mobilité professionnelle de tous les actifs.

DEL20181107_2 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Est Ensemble et sur la base du document annexé à la présente délibération et présenté à l'assemblée délibérante.

DEL20181107_3 : Contribution au redressement financier de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) dans le cadre du protocole de consolidation de l'OPH Montreuillois - actualisation des versements

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

6 abstentions : Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article 1 : Approuve, dans le cadre du protocole de consolidation de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) 2015-2020, le versement à l'OPHM de la somme de 959 000 € en 2018.

Article 2 : Approuve, dans le cadre du protocole de consolidation de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) 2015-2020, le versement à l'OPHM de la somme de 618 409,5 € en 2019 puis en 2020.

Article 3 : Dit qu'il convient de rectifier une erreur matérielle dans la délibération DEL20160928_2 et que son article 2 est rédigé comme suit :

« Autorise le versement de 4,349 M€ par la collectivité de rattachement entre 2016 et 2020 y compris en nature sous la forme de cession de biens fonciers ».

Article 4 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20181107_4 : Attribution d'une subvention complémentaire au club sportif RSCM section judo

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2018 à l'association sportive Red Star Club Montreuillois d'un montant de 4 500 euros pour sa section judo.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à notifier à l'association susvisée ladite subvention.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20181107_5 : Approbation de la Convention d'Intervention Foncière n°3 et du Protocole d'Intervention entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

8 voix contre : Olga RUIZ, Grégory VILLENEUVE, Marie DEBUYST, Christine FANTUZZI, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

2 abstentions : Christel KEISER, Cheikh MAMADOU

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la Convention d'Intervention Foncière n°3 entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la Ville et l'Établissement Public Territorial d'Est Ensemble, ainsi que son protocole d'intervention et ses annexes cartographiques annexés à la présente délibération.

Article 2 : Précise autant que de besoin que les fondements des précédentes acquisitions et cessions réalisées par l'EPFIF ne sauraient être remis en question par l'entrée en vigueur de la Convention d'Intervention Foncière n°3 et de son protocole d'intervention ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à la signer ladite Convention d'Intervention Foncière n°3 et son protocole d'intervention, ainsi que les actes en découlant relevant de sa compétence.

DEL20181107_6 : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Le Mori'bar

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention d'investissement au titre de l'année 2018 à l'association « Le Mori'bar » d'un montant de 1 800 € pour la soutenir dans l'acquisition de mobilier meublant son local.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à notifier à l'association susvisée ladite subvention.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20181107_7 : Mission confiée à l'étude notariale Dumont-Blanchard-Hautefeuille pour la vente d'un bien du patrimoine de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

2 voix contre : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

2 abstentions : Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI

DÉCIDE

Article 1 : Confie à l'étude notariale Dumont-Blanchard-Hautefeuille à Montreuil, la mise en publicité par les moyens adéquats afin d'aboutir à la vente du bien sis 1 rue d'Alembert, parcelle AZ 75, sachant que la cession sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tout document et acte liés à cette mission et à la cession concernée relevant de ses attributions.

DEL20181107_8 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Jean Blondeau et la Ville concernant le local commercial sis 198 rue de Paris cadastré AY 14

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

4 voix contre : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Ville et Monsieur Jean BLONDEAU portant sur la fixation du montant de l'indemnité d'éviction du local commercial sis 198, rue de Paris cadastré section AY 14.

Article 2 : Précise que le montant du protocole transactionnel s'élève à 400.000€ TTC.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tous actes et pièces s'y rapportant.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20181107_9 : Zone d'Aménagement Concerté Cœur de Ville : avis sur le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

10 abstentions : Olga RUIZ, Grégory VILLENEUVE, Marie DEBUYST, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article Unique : Donne un avis favorable au Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de l'exercice 2017 présenté par Séquano Aménagement pour la Zone d'Aménagement Concerté Cœur de Ville à Montreuil.

DEL20181107_10 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F d'un emprunt global de 2 791 000 € consenti par le Crédit Agricole Île-de-France, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements PLS sis 62/64 rue de Lagny

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

4 voix contre : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

2 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F, en se portant caution personnelle solidaire et indivisible de l'emprunteur vis-à-vis du prêteur, pour le remboursement de deux prêts d'un montant global de 2 791 000 €, destinés à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements PLS sis 62/64 rue de Lagny à Montreuil, souscrits par l'Emprunteur auprès du Crédit Agricole Île-de-France.

Les caractéristiques des deux contrats de prêt consentis par le Crédit Agricole Île-de-France sont les suivantes :

Prêt PLS Construction de 1 045 000 € (un million quarante-cinq mille euros)

- Montant du prêt : 1 045 000 euros
- Durée de la période d'amortissement : 40 ANS
- Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- Périodicité des échéances : annuelle
- Modalité d'amortissement : annuel progressif
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +111 pbb (Actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Base de calcul des intérêts : 30/360

Prêt PLS Foncier de 1 746 000 € (un million sept cent quarante-six mille euros)

- Montant du prêt : 1 746 000 euros
- Durée de la période d'amortissement : 50 ANS
- Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- Périodicité des échéances : annuelle
- Modalité d'amortissement : annuel progressif
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +111 pdb (Actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Base de calcul des intérêts : 30/360

Concernant les emprunts cités ci-dessus, les taux indiqués sont susceptibles de varier en fonction de l'index de la Ligne du prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. d'HLM Immobilière 3F dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Île-de-France, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. d'HLM Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie des emprunts, la S.A. d'HLM Immobilière 3F s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 52 logements (11 PLAI, 21 PLUS, 20 PLS) que compte l'opération globale, soit 10 logements, pour la durée des prêts concernés.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à intervenir sur les actes de cautionnement à venir, séparés des contrats de prêt, et à signer la convention de garantie des emprunts entre la Ville et la S.A. d'HLM Immobilière 3F ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements à venir, ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20181107_11 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F d'un emprunt de 5 911 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), destiné à financer l'acquisition en VEFA de 32 logements (11 PLAI, 21 PLUS) sis 62/64 rue de Lagny

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

4 voix contre : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

2 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F, pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 5 911 000 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 32 logements (11 PLAI, 21 PLUS) sis 62/64 rue de Lagny à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 77060 constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 52 logements (11 PLAI, 21 PLUS, 20 PLS) que compte l'opération globale, soit 10 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la Ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements à venir, ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20181107_12 : Garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F, d'un emprunt de 2.050.000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), destiné à la réhabilitation de 301 logements de la Résidence Port Royal sise 1 allée Lancelot

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

2 voix contre : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

2 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de la S.A. Immobilière 3F, pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant de 2 050 000 €, destiné à financer la réhabilitation de 301 logements de la Résidence Port Royal sise 1 allée Lancelot à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 75787 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 301 logements que compte l'opération, soit 60 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la Ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20181107_13 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM d'un emprunt de 327 057 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 3 logements PLUS sis 68, 72 et 74 avenue de la Résistance

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

4 voix contre : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

2 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM), pour le remboursement d'un prêt destiné à financer la construction sous porches de 3 logements PLUS sis 68, 72 et 74 avenue de la Résistance à Montreuil, d'un montant global de 327 057 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 85411 constitué d'une ligne.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la Ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20181107_14 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM Coallia Habitat d'un emprunt de 838 819 € consenti par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), destiné à financer l'acquisition en VEFA d'une Résidence Sociale de 120 logements PLAI sise 127 rue Étienne Marcel

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

48 voix pour

2 voix contre : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A. d'HLM Coallia Habitat, pour le remboursement d'un prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA d'une Résidence Sociale de 120 logements PLAI sise 127 rue Étienne Marcel à Montreuil, d'un montant global de 838 819 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 76885 constitué de deux lignes.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 120 logements que compte l'opération, soit 24 logements, sur la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la Ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20181107_15 : Rejet d'admission en non-valeur d'une taxe locale d'équipement

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

5 abstentions : Christel KEISER, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Refuse l'admission en non-valeur adressée par la Direction départementale de Seine-Saint-Denis référencée 2018/002/093021-U à la Ville.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à notifier au Comptable public le rejet de cette demande d'admission en non-valeur et à signer le document prévu à cet effet.

DEL20181107_16 : Organisation du recensement rénové de la population 2019 et fixation de la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs affectés à ce recensement

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Confie à Monsieur le Maire la responsabilité de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Article 2 : Dit que le principe et les modalités de rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs est maintenu.

Article 3 : Dit que le montant du forfait pour les contrôleurs s'élève à 652.20 € bruts pour les agents contrôleurs titulaires ou stagiaires et 731.70 € bruts pour les agents contrôleurs contractuels.

Article 4 : Dit que le montant de la prime fixe pour les agents recenseurs s'élève à 1117.50 € bruts pour les agents recenseurs titulaires ou stagiaires et 1249.25 € bruts pour les agents recenseurs contractuels.

Article 5 : Dit que les deux forfaits variables et/ou modulables « qualité de repérage » et « qualité de collecte – tenue de carnet – opérations de clôture » du forfait complémentaire pour les agents recenseurs s'élèvent respectivement à 44 € bruts et 54.20 € bruts pour les agents recenseurs titulaires ou stagiaires, et à 48.50 € bruts et 60.61 € bruts pour les agents recenseurs contractuels.

Article 6 : Dit que la prime de taux de retour, troisième et dernière composante du forfait complémentaire pour les agents recenseurs, s'élève à 97.80 € bruts pour les agents recenseurs titulaires ou stagiaires et 109.75 € bruts pour les agents recenseurs contractuels.

Article 7 : Dit que les agents fonctionnaires et contractuels indiciaires du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montreuil peuvent être recrutés en cumul d'activité accessoire par la Ville en qualité d'agents recenseurs ou contrôleurs pour la réalisation des enquêtes du recensement 2019.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer les lettres d'engagement pour les agents recenseurs notifiant les dispositions relatives à cet emploi pour le recensement rénové de la population chaque année, ainsi que tout acte administratif nécessaire à la réalisation de l'enquête de recensement.

Article 9 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné au chapitre 012.

Article 10 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20181107_17 : Remboursement de frais de mission à des élus du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

11 abstentions : Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Axel NORBELLY, Olga RUIZ, Grégory VILLENEUVE, Marie DEBUYST, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

DÉCIDE

Article 1 : Attribue aux élus suivants les mandats spéciaux pour les missions suivantes :

– Mme Halima MENHOUDJ, dans le cadre de sa participation à la délégation municipale du réseau de coopération décentralisé pour la Palestine, du 7 au 11 octobre 2018 à Jérusalem Est et Ramallah : 86,01 €

– Mme Halima MENHOUDJ, dans le cadre de sa participation à la délégation municipale au Parlement européen, le 17 octobre 2018 à Bruxelles : 23,70 €

– Mme Alexie LORCA, dans le cadre de sa participation au festival d'Avignon édition 2018, du 13 au 18 juillet 2018 à Avignon : 258,35 €

Article 2 : Autorise le remboursement des frais engagés à ce titre.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20181107_18 : Vœu de soutien à Mimmo Lucano, Maire de Riace, ville d'accueil et de fraternité

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

6 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article Unique : Emet le vœu suivant :

Mimmo Lucano placé en résidence surveillée depuis le 2 octobre 2018 est sous l'accusation d'aide à l'immigration clandestine. Cette histoire est avant tout celle de la solidarité et de l'humanité afin de résoudre le problème de l'accueil des migrants.

Nous saluons l'engagement historique du maire, désormais interdit de séjour dans sa propre ville. La remise en cause du système d'accueil des migrants en petites structures par le gouvernement italien est un très mauvais signal donné par Matteo Salvini et signe assurément la montée néfaste de l'extrême-droite. Après la fermeture des ports italiens aux migrants secourus en mer, le leader d'extrême droite poursuit dans la voie de la criminalisation de leur accueil.

L'acharnement contre ce modèle humaniste et d'intelligence collective en est le marqueur le plus funeste. A travers Riace, c'est toute l'exemplarité des politiques locales d'accueil qui est visée et fragilisée pour des motifs assurément très politiques. La circulaire prise par Matteo Salvini le 13 octobre dernier et visant à transférer les migrants vers des centres de rétention signe la fin d'une expérience de vingt ans d'intégration réussie et de modèle de développement solidaire et inventif.

La Municipalité propose donc au Conseil municipal de soutenir à travers ce vœu Mimmo Lucano, Maire de Riace, et d'interpeller les responsables européens pour qu'ils demandent à l'Italie de respecter le droit d'accueil des migrants.

Des soutiens ont déjà été apportés dans plusieurs villes de France et en Europe, mais aussi par de nombreux mouvements sociaux européens et organismes des droits de l'Homme, au travers d'une pétition ci-jointe, que nous vous invitons à signer, qui compte à ce jour plus de 11 200 signataires :

Mimmo Lucano Libre a lancé cette pétition adressée à A QUI DE DROIT

« Si vous avez le droit de diviser le monde entre italiens et étrangers, alors je dirai que je n'ai pas de Patrie et je réclame le droit de diviser le monde entre déshérités et opprimés d'un côté, privilégiés et oppresseurs de l'autre. Les uns sont ma patrie, les autres mes étrangers » Don Milani, 1965

Accusé d'avoir « favorisé l'immigration clandestine » le maire de Riace (Calabre) est aux arrêts domiciliaires depuis le 2 octobre. Il s'agit d'une arrestation en représailles de l'action courageuse de Mimmo Lucano, surnommé le « maire de l'accueil », qui s'était mis cet été en grève de la faim pour protester contre la politique migratoire inhumaine du gouvernement italien. Sa seule faute : avoir su mettre en place dans sa commune un système d'accueil qui fonctionne. Il a non seulement permis d'offrir à des femmes et des hommes fuyant la guerre et la misère des conditions de vie et de travail décentes, mais aussi à la population locale en créant des emplois (médiateurs culturels, enseignants etc...), et en promouvant des formations inédites (laboratoires artisanaux, fermes pédagogiques). Une réussite dans un territoire connu pour ses mafias et son chômage. C'est cet exemple courageux que le gouvernement italien veut punir. Mimmo Lucano a pu en effet faire la preuve que l'accueil des migrants pouvait se conjuguer avec le dialogue et le bien-être d'une communauté tout entière. Il est pour cela depuis quelques années sur la liste noire de tous les partis et mouvements qui entendent faire de la peur de l'autre et de la répression contre les migrants leur fonds de commerce politique.

L'Italie vit un moment très grave : les propos particulièrement choquants que tiennent régulièrement le principal parti de gouvernement, la Lega et le vice-premier ministre Matteo Salvini lèvent les tabous et libèrent les venins les plus abominables : le racisme et la haine. Dans le sud de l'Italie, l'exploitation éhontée des migrants fait les affaires d'une poignée de propriétaires terriens, vrais négriers, de nationalité italienne pour la plupart. En garantissant aux migrants des conditions de travail et de vie décentes, Mimmo Lucano prend le contre-pied de cette exploitation. Il les protège des nombreuses tragédies - mort de douzaines d'immigrés sur les routes durant le transport du travail aux camps où ils/elles sont entassés - qui ont marqué l'été. C'est un acte de solidarité. C'est pourquoi, la décision de justice contre Mimmo Lucano instaure de fait un nouveau délit, le délit de solidarité.

Face à l'offensive déclenchée par le Ministre de l'intérieur italien Matteo Salvini contre les migrants, les pauvres et celles et ceux qui les soutiennent, nous dénonçons cette arrestation et affirmons publiquement notre solidarité pleine et entière avec celles et ceux qui, comme Mimmo Lucano, sont entrés en lutte, ou s'apprêtent à le faire. Nous apportons notre soutien à Mimmo Lucano, à sa famille et à la population de sa commune, face à l'acharnement d'un gouvernement de la haine qui fait de la peur de l'autre son fonds de commerce politique. Parce que nous nous reconnaissons dans les valeurs des droits humains.

Parce que nous défendons un Etat de droit, fondé sur l'indépendance de la justice.

Parce que nous sommes pour plus de solidarité, de démocratie, plus d'égalité et de justice sociale.

Parce que nous sommes du côté de celles et ceux qui défendent l'universalité des droits sociaux et civils.

Parce que nous sommes solidaires avec celles et ceux qui fuient les guerres, la misère et les catastrophes climatiques.

Nous sommes du côté de Mimmo Lucano et nous demandons sa remise en liberté immédiate.

#MimmoLucanolibre

RETRANSCRIPTION DES DEBATS DANS LE CADRE DU PADD DU PLU

Intervention de Monsieur Olivier Stern

Non inscrits – Majorité

« Merci Monsieur le Maire, Monsieur Nègre, Mesdames et Messieurs,

Le projet de PADD intercommunal, élaboré par Est Ensemble, est un document essentiel qui rassemble les orientations politiques qui trouveront leur traduction dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Pour la Ville de Montreuil, l'exercice est particulier puisque la Ville s'est dotée d'un nouveau PLU qui est entré en vigueur il y a quelques semaines seulement, à l'issue d'un travail de qualité tant dans la création du document d'orientation politique que dans l'élaboration du document réglementaire. Le PLU Montreuillois est donc le résultat d'un travail fécond impulsé par une majorité politique et conduite en concertation avec les habitants de notre commune.

Sans remettre en cause le bien fondé du transfert de compétence qui implique désormais que le PADD et le PLU sont de compétence territoriale, l'exercice revêt un caractère particulier pour notre commune, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, puisque nous venons tout juste d'aboutir sur une réflexion qui à bien des égards, peut servir d'exemple. Chacun notera qu'il existe au sein de notre territoire Est Ensemble des majorités politiques différentes d'une commune à l'autre et que si la compétence d'élaboration du PLU a été transférée à la Métropole, les majorités politiques, elles, tirent leur légitimité des élections municipales dès lors qu'il s'agit de proposer et mettre en œuvre une vision politique pour la ville que nous souhaitons construire.

Cette remarque n'est pas tout à fait anodine car nous le savons, sur bien des sujets, les priorités et les objectifs politiques d'une commune à l'autre peuvent diverger, voir s'opposer, par exemple sur le logement social.

Montreuil, au-delà du fait qu'elle représente quasiment un quart du territoire, ou qu'elle vient de réviser son propre PLU, se doit d'assumer une voix sur ces sujets et entend bien que les objectifs politiques affichés dans le PADD intercommunal, véritable matrice du document réglementaire, ne soient pas dissous dans un compromis au rabais sur un certain nombre d'enjeux que nous considérons comme des impondérables. Aussi vous m'excuserez par avance d'être précis dans les demandes de modifications du PADDi mais puisque ce débat est versé au projet de PADDi, il me paraît nécessaire d'aller dans le détail.

Avant toute considération, beaucoup d'éléments du PADD montreuillois sont repris et je m'en félicite. Le document promeut un développement urbain maîtrisé, vecteur de qualité de vie, faisant de l'écologie et de la ville inclusive des sujets transversaux. Néanmoins je propose de modifier le document sur les éléments suivants :

Sur le logement

Il apparaît essentiel de mettre en cohérence notre PADDi au PLHi et donc de réaffirmer les objectifs du PLHi en termes de constructions de logements sociaux et de rétablir un niveau de détail plus granulaire eu égard à la ventilation par typologie de construction neuve. De même nous souhaitons que l'ambition du PADD Montreuillois de développer la mixité sur des petites opérations, y compris dans les quartiers résidentiels soit reprise.

Sur le patrimoine

Montreuil, dans ses documents d'urbanisme, a souhaité afficher et traduire une grande ambition dans la préservation du patrimoine, y compris pour les opérations neuves et leur bonne intégration dans le patrimoine existant. Il est fait référence aux Architectes de Bâtiments de France, mais la notion de travail partenarial n'a pas été reprise. Là également, nous souhaitons que cette ambition soit traduite dans le document d'orientation et que la notion de travail partenarial avec les ABF soit clairement mentionné.

Sur le partage

Je propose que la notion d'espace partagés dans les constructions neuves soit inscrit dans le PADDi, à travers une formulation qui pourrait être « élaborer une stratégie de développement des espaces partagés dans la construction neuve ».

Sur les mobilités

Le PADDi souhaite « développer une stratégie spécifique et encourager les nouvelles mobilités » et entend « repenser la place de la voiture ». Nous estimons que ces formulations sont trop vagues et ambivalentes au regard des enjeux clairs pour notre territoire en termes de mobilités. Je propose, et je sais que cette position est partagée par les élus de notre majorité, que soit repris et complété l'objectif 6 du PADD Montreuillois comme suit : « réduire la place des véhicules motorisés individuels et faciliter les modes alternatifs de déplacement », dont une page entière est consacrée à sa déclinaison.

De même que sur le stationnement

Le PADDi entend « améliorer la gestion du stationnement et optimiser sa place sur l'espace public » là où le PADD Montreuillois proposait une politique de stationnement notamment à travers des objectifs chiffrés en rapport avec le taux de motorisation réel des ménages, en tenant compte des différences de desserte en transports en commun selon les quartiers. Nous pensons nécessaire que cette formulation et ces objectifs chiffrés soient repris.

Sur la pratique du vélo

Le PADDi dit vouloir « élaborer une stratégie de développement du vélo ». Nous sommes ici très loin du compte. Cet engagement est trop peu contraignant et en décalage total avec les aspirations des habitants et les enjeux pressants de développement des mobilités actives auxquelles nous sommes confrontés. Par ailleurs la stratégie de développement est déjà connue, c'est la mise en œuvre qu'il importe désormais de conduire. Pour mémoire, le PADD Montreuillois entendait précisément « développer et relier les itinéraires cyclables, garantir du stationnement sécurisé, prévoir systématiquement du stationnement vélo dans les nouvelles constructions ». Nous suggérons que cette formulation soit reprise et

complétée dans le PADDi en précisant l'objectif d'un stationnement pratique, sûr et généreux dans les nouvelles constructions, et qu'un objectif chiffré puisse être envisagé.

Sur la transition écologique

Il est à noter un recul notable dans le PADDi par rapport au PADD de la Ville de Montreuil. Alors que comme chacun sait, nous sommes confrontés à l'urgence écologique et qu'à cet égard, l'urbanisme et donc les collectivités locales sont à la proue de la transition écologique, il apparaît essentiel de reconsidérer en profondeur l'approche du PADDi sur ces sujets. A titre d'exemple il est souhaitable d'élargir la traditionnelle « performance énergétique » à la « performance environnementale » et d'affirmer par conséquent une meilleure prise en compte du thermique, des énergies grises, de la biodiversité dans la construction neuve.

Sur le territoire résilient

Le PADDi n'exprime pas l'exigence de construire un territoire résilient et solidaire, notamment la nécessité de prévoir l'émergence de production de sources d'énergie renouvelable locales.

Sur les artistes

Le PADDi a un objectif concernant la culture, mais il ne recoupe en réalité pas la même volonté que le PADD de Montreuil, qui y consacre une page entière. En écrivant « Reconnaître, respecter et faire respecter les droits culturels des habitants (accès pour tous à la culture ...) » la culture pour tous est défendue mais pas la place des artistes, le maintien de leur présence et de leur production sur le territoire comme c'est le cas à Montreuil. Il est souhaitable que ces éléments soient repris dans le PADDi.

Sur le développement économique

La carte identifie le développement de polarités économiques dans le bas Montreuil, mais rien n'est proposé autour de la Boissière et des nouvelles infrastructures de transports. Quant au quartier de bureaux du bas Montreuil, il est proposé d'y maintenir une dominante de bureaux. Cela contrevient à la stratégie de diversification de notre nouveau PLU.

Sur la densité

Le projet de PADDi propose de « favoriser, dans la mesure du possible, des formes urbaines compactes et denses » ce qui est en contradiction avec le PADD du nouveau PLU Montreuillois qui prend une direction inverse. Cela peut avoir des répercussions dans la déclinaison réglementaire du PLUi. Nous souhaitons affirmer notre engagement pour une densité raisonnée, pour un urbanisme à taille humaine et qui prenne en compte les équipements publics nécessaires.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gilles Robel

Groupe Alternative Ecologiste à Montreuil

« M. le Maire, cher-e-s collègues,

Le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal qui est soumis ce soir à notre approbation reprend globalement les orientations du PADD de Montreuil, en termes de maîtrise de l'urbanisation et nous nous en réjouissons. Cependant les élu-e-s du groupe Alternative Ecologiste à Montreuil souhaiteraient apporter un certain nombre d'amendements pour faire de ce PADDi un document à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux qui se présentent à nous. A la lumière du récent rapport du GIEC et des informations alarmantes sur le déclin de la biodiversité et les dangers de la pollution, il est clair nous ne pouvons pas nous contenter de demi-mesures et que les collectivités locales doivent actionner les leviers dont elles disposent pour mettre en place des politiques ambitieuses et changer les comportements.

Nous souhaitons en premier lieu condamner la complexité du schéma d'organisation territoriale suite à la loi NOTRe et aux réformes introduites récemment. Ainsi la compétence aménagement a été pour partie transférée aux territoires et pour partie à la Métropole du Grand Paris, deux instances dont les membres ne sont pas élus au suffrage universel direct mais qui sont susceptibles de modifier le PADD et le PLU adopté à Montreuil au terme d'une longue concertation, et voté par des élus comptables devant leurs électeurs. Nous déplorons ce déficit démocratique et espérons que les orientations votées à Montreuil seront bien respectées, surtout si l'on considère que le SCOT en cours d'élaboration par la Métropole du Grand Paris pourra modifier les PLUi et avoir une incidence directe sur la délivrance de nos permis de construire.

Il nous semble que le document dans sa version actuelle pêche sur la question de la transition écologique. En matière de constructions neuves, comme dans le PLU de Montreuil, il nous semble nécessaire de prendre en compte leur performance environnementale et non pas seulement leur performance énergétique. En termes de pollution, le PADDi doit encadrer strictement l'implantation d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) en zone urbaine dense pour éviter de nouvelles SNEM ou WIPELEC. Pour lutter contre la pollution sonore et les rejets de particules fines, l'usage des véhicules électriques ne suffit pas (p. 23). Il faut envisager la couverture des grands axes autoroutiers.

En matière d'espaces verts, le maillage dont il est question p.23 pourrait être affiné. On pourrait inscrire l'objectif que chaque habitant ait accès à un espace vert à moins de 15 minutes de marche de son domicile. Par ailleurs il nous paraît essentiel que le PADDi aille plus loin sur la protection des espaces naturels et de la biodiversité. Un objectif de « limitation de consommation des espaces naturels » est affiché p.5. Cet objectif nous semble bien modeste : il faudrait parler de « conquête d'espaces naturels » tant on sait que le pourcentage d'espaces verts par habitant est insuffisant sur notre territoire (environ 5m² par habitant, soit moitié moins que le ratio de 10m² d'espaces verts par habitant préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé et le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France).

Une meilleure intégration de la biodiversité en ville avec la création de refuges, de noyaux de biodiversité doit être l'un des objectifs phare de ce PADDI. Alors qu'une étude récente du WWF montre que 60 % des vertébrés sauvages ont disparu depuis les années 1970, certains projets sur notre territoire vont à contre-courant de la nécessité de créer et préserver des espaces naturels en ville pour enrayer cette érosion de la biodiversité. C'est le cas de la création par la Région Île-de-France d'une base de loisirs sur la Corniche des Forts à Romainville qui entraîne la destruction de centaines d'arbres sur ce site exceptionnel par sa faune et sa flore à moins de 2km de Paris. Nous demandons que la phrase « réalisation de l'Île de Loisirs de la Corniche des Forts dans sa globalité (p.33) soit amendée et « dans sa globalité » retirée. Avant de parler de « renaturer la ville » comme le fait le document p.15, il serait bon de veiller à ne pas la dénaturer en détruisant les espaces naturels existants. Quand on parle d'espaces naturels, il faut faire une distinction entre une forêt, qui a une fonction naturelle de dépollution, d'îlot de fraîcheur et de réserve de biodiversité, et une simple prairie broutée par des moutons et dotée de jeux pour les enfants.

Dans le même ordre d'idées, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui concerne le secteur des Murs-à-Pêches dans le nouveau PLU de Montreuil pose problème puisqu'elle prévoit des constructions de logements aux portes d'entrée du secteur et de privatiser et de dénaturer plus d'1 hectare d'espaces arborés en pleine terre dans le cadre du projet EIF. Cette OPA devra être amendée dans le PLUi.

Sur les mobilités et le stationnement, secteurs essentiels pour baisser nos émissions de gaz à effet de serre, le PADDI gagnerait à distinguer ce qui est acté de ce qui est moins avancé. Dans ce cadre le projet de tram T1 dans l'intégralité de son parcours jusqu'à Val-de-Fontenay doit être valorisé et intégré p.24 tant il est structurant pour notre territoire. De même sur les mobilités actives, le PADDI doit aller plus loin que la seule intention d'« élaborer une stratégie de développement du vélo » mais afficher des objectifs chiffrés pour renforcer la pratique du vélo sur le territoire. De l'autre côté, nous proposons que soit inscrit l'objectif de « réduire la place de la voiture et faciliter les modes alternatifs de déplacement » au lieu de « repenser la place de la voiture » comme il est écrit p.24. La stratégie mise en place dans le PADD de Montreuil pour définir une politique de stationnement corrélée au taux de motorisation réel des ménages pourrait également inspirer le PADDI.

Sur le logement, nous souhaitons que le PADDI reprenne les objectifs du PLHI en termes de production de logements sociaux, avec un chiffrage précis, et une typologie précise des logements neufs. Nous souhaitons que ce document affirme comme à Montreuil la volonté de développer la mixité à l'opération, y compris dans les quartiers pavillonnaires.

En matière de déchets, là encore l'objectif de « faciliter la bonne gestion des déchets » (p.17) nous semble manquer d'ambition. Il faudrait affirmer notre volonté de réduire significativement le nombre de déchets produits en s'inscrivant dans des démarches de type « zero waste ».

En matière de densité, nous souhaitons que l'objectif de « favoriser dans la mesure du possible des formes urbaines compactes et denses » p.13 soit reformulé. Cette densité doit être raisonnable et ne pas porter atteinte au cadre de vie des habitants actuels. Des objectifs en termes de hauteur doivent être fixés. Il ne faut pas que les préconisations du PLUi viennent contredire celles du PLU de Montreuil.

En matière de culture enfin, la place des artistes doit être mieux défendue. Il faut faciliter leur maintien sur notre territoire, et encourager aussi la création de tiers lieux et d'occupation temporaire de bâtiments vacants (il n'est question que de friches et d'espaces publics p.25, et pour des usages qui ne sont pas nécessairement artistiques).

Nous espérons que ces amendements seront retenus dans le document final, socle du futur plan d'urbanisme intercommunal qui va façonner nos territoires pour les années à venir. »

Intervention de Madame Olga Ruiz

Groupe Ma Ville J'y Crois !

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal sera mis en œuvre par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration. Il est dans la continuité du PADD montreuillois, ce qui est logique puisque c'est un recueil de bonnes intentions. Ce qui importe donc vraiment est de savoir dans quelle mesure les intentions deviennent ou deviendront réalité.

Ce cadre est nourri de jargon consensuel, flatteur pour les maires de l'agglomération, mais vide de chiffres... Sauf deux, sur les prévisions de croissance démographique. Ces deux chiffres donnent une idée de la ville que vous souhaitez pour demain, à l'horizon 2030. En partant du recensement de la population des 9 villes d'Est-Ensemble effectué en 2015, on trouve un nombre total d'habitants de près de 413.000. Le PADD auquel vous avez collaboré prévoit un accroissement démographique de l'agglomération compris entre 9 et 19 % d'ici 12 ans, soit 37.000 à 77.000 habitants de plus ! Autrement dit l'équivalent de la population d'une ville telle que Bagnolet, au minimum, ou de Pantin plus Les Lilas. En somme, c'est comme si une ou deux nouvelles villes sortaient de terre sans augmentation de l'espace d'Est Ensemble. Alors que signifie un développement « maîtrisé » ?

Si on lit le PADD à partir de votre vision densifiée de la ville, avec une courbe exponentielle d'accroissement, on ne peut que s'inquiéter. Outre que la prévision de croissance manque de précision, alors qu'elle aura une forte incidence sur la qualité de vie des habitants, on en déduit la poursuite de votre politique de construction de logements à tout-va pour répondre aux besoins, non des Montreuillois, mais de toute l'Île-de-France, politique que vous assumez sans complexe, Monsieur le Maire, pour obtenir les primes accordées aux villes dont les maires sont dits « bâtisseurs ». Vous avez les yeux de Chimène pour les promoteurs, ils peuvent vous dire merci, ainsi qu'à votre adjoint, Monsieur Le Chequer. Mais vous ne pouvez à la fois répondre aux besoins des Montreuillois et préserver ce que vous nommiez dans le PADD de la ville « un objectif ambitieux mais raisonné de production de logements », dont 70 % dans le parc d'accession privé, aux prix peu attractifs pour nos concitoyens.

La ville dense nécessite la réduction de « l'étalement urbain », un des objectifs du PADD. Je ne peux m'empêcher de faire une parenthèse pour constater que, souvent, les ardents opposants à cet étalement habitent dans des pavillons mais trouvent bon pour les autres - et pour l'avenir de la ville, voire de la planète ! - de se serrer dans un environnement densifié. Il faut pourtant lutter contre les idées fausses. Même martelées, elles restent fausses ! En termes de densité urbaine, Montreuil se situe dans la fourchette haute des communes du département. Et notre ville dispose actuellement de 5,8 m² par habitant de parcs et jardins alors que l'Organisation Mondiale de la Santé préconise 12 m², plus du double ! Le PADD veut pourtant « favoriser des formes urbaines compactes et denses » et « intensifier le développement urbain ». Cette politique nuit au cadre de vie et à la biodiversité et ce ne sont pas « les techniques permettant de diminuer l'effet visuel de la densité (végétalisation des façades, toitures végétales..) qui sauraient tromper les Montreuillois.

Ils ont raison d'être inquiets lorsque vous accordez des permis de construire à tour de bras. Lorsque tout terrain est bon pour des promoteurs qui font le forcing auprès des propriétaires de pavillon, avec des offres d'achat alléchantes et surtout juteuses pour le promoteur s'il peut remplacer un pavillon par un immeuble. C'est ainsi qu'on voit surgir des édifices partout, avec une occupation maximale du terrain, ce qui contredit la volonté affichée dans ce PADD, et dans les précédents, de « réduire la carence en espaces verts et augmenter le ratio d'espaces verts par habitant », mais que le Plan Local d'Urbanisme de 2012 autorisait à contourner. Nous verrons ce qu'il en est pour sa version révisée.

Votre politique de densification est ruineuse pour les finances de la Ville, nous l'avons souvent répété, car il faut sans cesse construire des équipements collectifs supplémentaires (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels) pour répondre aux besoins des nouveaux habitants et prévoir les dépenses de fonctionnement. C'est un cercle sans fin. Avec quels financements ?

Concernant les logements dont les Montreuillois ont besoin, la réflexion est à approfondir sur le logement social. Votre appui aux différentes formes d'habitat, avec des normes de haute qualité environnementale est louable, mais la priorité pour la majorité des habitants reste de se loger, au prix d'un loyer abordable, ce qui est difficile dans le privé où les loyers explosent. Faut-il rappeler que la ville compte environ 7.500 demandeurs de logement qui attendent en moyenne entre 5 et 8 ans ? Les projets d'accession sociale à la propriété, proposés par l'OPHM ne sauraient suffire car les prix au m² restent élevés.

On en vient à un sujet qui fâche. Afin de financer la politique municipale sans hausse d'impôts, pourquoi négligez-vous le développement économique, axe majeur du PADD ? Au lieu de retenir et d'attirer des entreprises à Montreuil, vous vous en désintéressez et elles partent. Depuis 2014, la saignée se poursuit. Récemment, vous avez refusé de recevoir et vous laissez partir Ubisoft alors que notre ville constitue depuis longtemps un fleuron dans le domaine des nouvelles technologies. Quant aux petites et moyennes entreprises, avec des loyers de type 3000 euros pour 80 m², elles finissent par partir.

Le PADD préconise de développer le tourisme, secteur porteur d'activité et d'emplois dans la culture, l'hôtellerie, la restauration. Mais vous avez fermé l'Office du Tourisme montreuillois alors que notre ville est riche d'un patrimoine naturel et culturel à promouvoir ! Ces quelques réalités contredisent les principes affichés.

Grâce au document de travail sur le PADD, nous apprenons un nouveau verbe : renaturer, dont on se passerait bien à Montreuil. Que signifie « renaturer la ville » ? Vous reconnaissez donc que vous êtes en train de la dé-naturer, de détruire la nature en ville ? Or, il est plus facile de dé-faire que de re-faire ou de re-conquérir des espaces naturels !

Alors, certes, c'est bien de végétaliser les façades et les terrasses des immeubles, mais rien ne vaut la nature en pleine terre. Le moins que l'on puisse dire est que, là aussi, vos actes manquent de cohérence par rapport aux différents PADD. Ainsi, vous mettez en péril les Murs à Pêches, ce patrimoine remarquable unique, avec la construction prévue de 85 logements et l'installation de 250 activités, que l'on pourrait accueillir dans d'autres lieux. Ainsi, vous avez accepté, avec Est Ensemble et le Département, de bétonner un hectare d'espace classé Natura 2000 boulevard de Chanzy pour y construire un collège alors que d'autres terrains étaient disponibles.

Est-ce ainsi que l'on préserve et développe des « réservoirs de biodiversité » ? Comptez-vous mettre fin à la désimperméabilisation des sols en goudronnant les pieds d'arbres ou en imposant des sols imperméables sur des terrains de sports, comme à Paul Signac, pour des raisons d'économie ?

Nous n'avons rien lu au PADD concernant la gestion de l'animal en ville et il est désolant que ce sujet ne soit toujours pas pris en compte. Nous nous réjouissons de l'arrivée prochaine de la géothermie dans certains quartiers, mais nous signalons que des travaux urgents d'isolation restent à réaliser dans des cités HLM, véritables « passoires thermiques » où les charges de chauffage sont élevées.

Il reste beaucoup à dire. Un dernier mot à propos de la ligne 9 du métro, dont l'arrivée est heureusement souhaitée dans le PADD. Comment comptez-vous faire avancer ce dossier ? Nous n'avons plus guère entendu parler de ce que fait votre association de maires, l'APPL9 depuis sa création en grande pompe, en septembre 2015 ! »

Intervention de Madame Riva Gherchanoc

Groupe France Insoumise

PADDi : le compte n'y est pas !

« Monsieur le Maire, Cher·e·s collègues, Cher·e·s montreuillois·es,

Deux remarques préalables pour situer le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal de ce soir – nommé de façon courte le PADDi :

– **1er remarque** : Nous sommes dans un **contexte institutionnel national sans précédent** qui ambitionne des territoires s'administrant à des échelles toujours plus vastes, faisant fi de l'histoire institutionnelle française, et contraignant les français·es aux visées européistes de Macron. Les réformes chamboulent le calendrier, complexifient les enjeux politiques et stratégiques d'un projet de territoire, à l'échelle du Grand Paris, d'Est Ensemble et de Montreuil, et **les citoyens sont davantage mis à l'écart du pouvoir décisionnel**.

En effet, le Schéma de COhérence Territoriale, appelé SCOT, de la Métropole du Grand Paris s'élabore en ce moment en toute discrétion, alors même qu'il a vocation à porter une vision politique de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain.

Il est peu probable que sa planification stratégique soit d'envergure : lorsque les consensus locaux sont difficiles à obtenir, les propositions restent souvent très générales et relèvent alors de l'incantation. **La Métropole, loin d'être unanime politiquement et divisée selon une dichotomie géographique Est/Ouest, le SCOT sera fait a minima.**

Et si le SCOT n'est pas encore abouti à ce jour, c'est qu'une décision de Macron, lui-même, est attendue, sur le statut de la Métropole du Grand Paris, issu de la loi NOTRE de 2016, et pour changer son statut, il faut réviser la loi. **Voilà pourquoi rien ne se passera avant 2022 !**

Alors pourquoi déjà débattre d'un PADD intercommunal des 9 communes composant le territoire d'Est Ensemble pour définir le PLUi dans deux ans ?

Si le consensus mou des 9 maires et du président d'Est Ensemble se résume à faire du PLUi un agrégat des 9 PLU sans SCOT, c'est sans intérêt et c'est un gâchis d'argent public.

– **2ème remarque** : **La question démocratique et participative se pose.**

Comment impliquer les habitant·e·s et les différents acteurs, économiques par exemple ? Et comment poser les termes du projet pour que la population s'en saisisse, comme le sujet sensible de la densité ?

Ces questions ne sont posées à aucun moment et aucune réponse ne peut donc être apportée dans le PADDi débattu ce soir dans cette instance du Conseil municipal.

Qui sait qu'une 1ère phase de concertation du PLUi a eu lieu d'avril à juin 2018, et que débute la 2nde phase de concertation par une réunion publique le 27 novembre prochain ?

J'en viens à présent sur le document de travail du PADDi :

Face à un SCOT peu ambitieux, l'exigence est de mise sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal qui représentera **le document le plus important pour déterminer les enjeux de territoire d'Est Ensemble et de notre ville.**

Le PADDi doit avoir des objectifs chiffrés (article L.151-5 du Code de l'urbanisme).

Article L151-5 du Code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Comment ambitionner une politique de planification stratégique et d'aménagement du territoire d'ici à 20 ans ou 30 ans (c'est-à-dire à l'horizon 2050) sans aucun critère précisément défini, ni objectif chiffré dans le PADDi présenté ce soir ?

Le Plan Local d'Habitat autrefois, et le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement discuté lors du précédent Conseil municipal, ne sont pas des documents prescriptifs. Il faut par conséquent forcer la main dans le PADDi. Or, un seul chiffre est écrit dans le document : celui du nombre de logement par emploi (de 0,8 à 1 par habitant : réalisable?), et dont on ne sait à quelle échelle il s'applique...

Ce PADDi est un document nul en l'état, il manque de réflexion tant sur le vocabulaire employé (redondant, inapproprié souvent) que sur l'absence d'objectifs chiffrés. Et pour l'avoir montré à des urbanistes, les cartes sont avec des tracés indicatifs, et même inexacts comme sur les transports.

Il est écrit « *modes de transports secondaires* », or en urbanisme il faut parler de « *modes de transports structurants et de rabattements* ». C'est un exemple, ils sont nombreux, et loin d'être anecdotiques, car les lacunes sémantiques mènent indiscutablement à des problèmes juridiques.

Le dernier rapport publié du GIEC, le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement

Climatique, sur les impacts d'un réchauffement climatique global et les marches citoyennes pour le climat doivent nous préoccuper au moins sur 2 thématiques majeures : la sanctuarisation des espaces verts en milieu urbain et les enjeux de santé publique. Ceci appelle des changements radicaux de nos modes de vie, que ce soit en matière de transport, de mobilité, de ressources, et d'habitat. La planification territoriale doit comporter des objectifs environnementaux et énergétiques.

Sur les espaces verts au sens large du terme :

La Corniche des Forts à Romainville citée à plusieurs reprises dans ce document illustre parfaitement les contradictions de ce PADDi.

– Page 23 §3 : le document parle « d'île de loisirs », que doit-on en conclure ? Que ce projet irresponsable est d'ores et déjà acté de manière irréversible par le Président Gérard Cosme ? Avec le silence assourdissant des 9 maires sur le projet de Madame Péresse et Monsieur

Weisselberg, président du syndicat de la Corniche et écologiste politique ? L'association de défense de la Corniche des Forts et la Coordination de préservation des espaces verts et publics Ile-de-France, la CEVE, seront « ravis » de l'apprendre je pense. Leurs voix ne comptent-elles pas ? Ces personnes ne pensent pas comme il faut, elles ne comprennent pas les intérêts supérieurs du territoire ? Quel mépris !

– Page 31 § 7 : « préserver et végétaliser les espaces verts », confortons le verbe « préserver », allons plus loin en écrivant « sanctuarisation des espaces verts », quant à la végétalisation des espaces verts, j'avoue n'avoir pas bien saisi...

– et page 33 §6 c'est là le plus dangereux ! « faire du parc des hauteurs... un espace structurant de notre territoire, notamment avec la réalisation de la promenade... et de l'île de loisirs de la Corniche des Forts dans sa globalité. »

Proposition : écrire que chaque m² d'espaces verts (y compris les friches végétalisées) soit préservé et compensé. Et ainsi on pourrait ordonner une étude dans le PADDi sur le nombre de m² végétalisés avant toute mise œuvre de quelconque action.

De même **pourquoi ne pas exiger la création au moins d'un poste d'ingénieur·e écologue à l'échelle d'Est Ensemble?** Un·e ingénieur·e écologue analyse, mesure et prévoit l'impact des activités humaines sur l'environnement et la biodiversité. L'accompagnement d'un·e tel·le professionnel·le sur l'évacuation nécessaire des milliers de m³ de déchets sur les parcelles des Murs à Pêches aurait été préférable à la méthode dépassée d'une pelleteuse. Cela demande davantage de temps, c'est certain.

Comment concilier ville et santé ? J'ai depuis le début du mandat sans cesse rappeler la nécessité d'une approche transversale pour favoriser « un urbanisme et un aménagement favorable à la santé ». Même si ce sont les pics de pollution qui attirent l'attention des médias, c'est en réalité la pollution de fond à laquelle nous sommes exposé·e·s au quotidien qui est la plus néfaste à long terme et qui a des effets néfastes sur notre santé (asthme, bronchite, certains cancers, maladies cardio-vasculaires). Ainsi **les villes disposent de plusieurs leviers pour améliorer la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins polluants** (plan vélo, plan marche, plan de déplacement pour le personnel communal) **ou en créant plus d'espaces verts.** Le commissaire enquêteur indiquait l'objectif de 7m²/habitant·e lors de la dernière révision du PLU. Pourquoi ne pas l'avoir repris dans le PADDi ?

De même page 23 § 6 « *promouvoir l'usage des véhicules à faible nuisance écologique et sonore* », pourquoi ne pas rédiger « *imposer des normes et un calendrier pour interdire les véhicules polluants* ». C'est sûr, ce n'est pas très vendeur électoralement, et la politique Macron/De Rugy prétextant la hausse sur l'essence et le gazole pour financer l'écologie n'aide pas. Pourtant **afficher l'objectif d'abaisser de 10 % la circulation automobile à horizon 2050 est un impératif pour notre société**, les générations futures et la planète. Des études environnementales sont nécessaires, de même des études d'impact en santé pour chaque construction envisagée, chaque carrefour aménagé. Il n'est pas possible de citer ce soir tout ce que nous avons relevé d'inexact ou de potentiellement dangereux dans le PADDi.

Aussi j'attire votre attention sur la page 14 § 10 « *favoriser l'émergence de la filière tourisme...* » : sa rédaction trop générale induit-elle un moyen d'imposer le travail le dimanche ?

Et l'expression au même § « *constituer un territoire de loisirs* » expose notre territoire aux promoteurs immobiliers qui peuvent s'en servir pour développer des méga-projets urbains. Nous refusons catégoriquement d'avoir un EuropaCity sur notre territoire, comme du côté de Bobigny ou Noisy-le-Sec.

La Seine-Saint-Denis est surexposée à l'activité toujours croissante du Grand Commerce. Il est pourtant impératif d'avoir l'objectif de favoriser le commerce de proximité et d'interdire dans le PADDi toute nouvelle implantation sur le territoire d'Est Ensemble (0 est un objectif chiffré, il est à inscrire en page 21 § 7 « *renforcer les commerces et services de proximité* »).

Quelle réflexion commune des 9 villes d'Est Ensemble sur les emplacements des déchetteries ? **Le PADDi évoque le développement des déchetteries mais là encore aucun objectif chiffré : une par commune ou un ratio par nombre d'habitants doit être fixé.**

Quelle réflexion sur la charte architecturale ? L'objectif chiffré d'un·e architecte consultant·e par commune ne semble pas démesuré pour assurer la cohérence des projets architecturaux, d'autant que la volonté est affichée dans le PADDi (à ne pas confondre avec l'identité territoriale qui relève d'un autre objectif et d'autres moyens pour y parvenir.)

Vu le document du PADDi, on peut douter de la capacité du PLUi à s'élever à un niveau suffisant. Pas de critères, pas d'objectifs chiffrés et l'ambiguïté du vocabulaire rendent ce document inapplicable en l'état. Un constat regrettable ! Mais si on regarde le verre à moitié plein, un travail long et ambitieux doit être entrepris dès à présent pour la feuille de route des municipales de 2020 avec les forces vives citoyennes de notre territoire qui ont à cœur de porter un projet de société dans lequel les communes prévalent. »

Intervention de Madame Christel Keiser

Non inscrite

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je vois, à nouveau, dans cette délibération relative au projet d'aménagement et de développement durables (le PADD), s'exprimer une contradiction que j'ai déjà soulevée à plusieurs reprises dans ce conseil. Je m'excuse si je me répète mais le scénario lui-même se répète à l'envi. D'un côté sont développés des objectifs dont les fondements sont plutôt sympathiques. Mais d'un autre côté, le document prétend inscrire ses objectifs « *dans le nouveau paysage institutionnel de la Métropole du Grand Paris* ».

Concernant les objectifs, j'ai relevé : « *l'affirmation de la diversité des formes d'habitat* » : qui peut être contre ? Le fait de « *cultiver une identité économique équilibrée et diversifiée* » : s'il s'agit de créer des emplois, on ne peut être que pour. « *Favoriser à court terme la création de transports collectifs* » : qui ne serait pas favorable à un tel objectif ? Ou encore « *répondre aux besoins des populations* » et « *rendre le territoire résilient face au dérèglement climatique* » : là encore, tout le monde approuve.

J'ai un doute sur le fait qu'on puisse mettre en œuvre ces objectifs dans le cadre de la Métropole. Ce que certains d'entre vous ont déclaré au sujet de la Métropole, il y a quelques années, dans cette enceinte, pour ma part, je le réaffirme : la Métropole, que vous nous présentez aujourd'hui comme un fait acquis et incontestable, est une énorme machine technocratique, donc l'objectif est d'éloigner toujours plus les citoyens des centres de décisions, de faire passer les plans d'austérité de l'Union européenne et du gouvernement et, par conséquent, de privatiser les services publics et de supprimer des postes de personnels territoriaux. Par ailleurs, l'absorption par la Métropole de nombreuses compétences des collectivités, que ce soit celles des EPT ou celle des communes, vide de tout contenu le principe de démocratie communale. Qui ignore ici que les objectifs définis par le PADD ne peuvent pas être mis en œuvre dans le cadre de la Métropole ?

Alors, certes, il ne s'agit que de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD, organisé dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal d'Est Ensemble. Donc résumons : nous avons le droit de parler du PLUi mais nous ne votons plus le PLU, ni le PLUi ; et nous avons le droit de débattre du PADD... pour, en réalité, prendre acte de la tenue de ce débat. Nous sommes donc élus pour prendre acte du fait qu'un débat s'est bien tenu. Franchement, j'ai hésité à rester chez moi ce soir. D'autant plus que le document qui nous est fourni n'est pas totalement rédigé. Il est ainsi indiqué que « *le texte d'introduction est en cours de rédaction par le cabinet du président et sera transmis dans les prochains jours* » ...

Un encart intitulé « clarification des compétences et des rôles de chaque collectivité » semble être lui aussi en cours de rédaction. Il aurait été pourtant bien utile de préciser dans ce PADD les compétences respectives de chaque collectivité... il est vrai qu'à ne rien écrire, on clarifie sérieusement. Mais, en même temps, si c'est pour prendre acte d'un débat, ce n'est pas très grave !

Finalement, j'ai le sentiment qu'on nous propose un document dont les objectifs sont certes ambitieux mais qui aurait pu être, hormis la partie rédigée du préambule, présenté dans n'importe quel conseil municipal en France et qui ressemble plus à une déclaration d'intentions. Et, je le répète, des intentions qui n'ont pas vocation à être appliquées dans le cadre de la Métropole dont vous vous revendiquez.

Je prendrai un seul exemple, celui de l'objectif, que je partage, de développer les transports collectifs.

Je passe sur le Grand Paris express qui de toute évidence privilégie la réalisation de certaines lignes au détriment d'autres. Mais arrêtons-nous sur les lignes de métro et de tramway. Tout est mis sur le même plan alors qu'on sait que le prolongement de la ligne 11 est en voie de réalisation, ce qui est loin d'être le cas pour les autres. Les financements seront-ils débloqués un jour ? Rien n'est moins sûr. D'autant plus que l'enquête publique relative au tracé définitif de la ligne 1 est reportée de fin 2018 à fin 2019.

Quant au T1, le Maire de Fontenay-sous-Bois dénonce à juste titre le fait que le protocole d'engagement au financement du prolongement s'arrête aux Murs à Pêches, renvoyant le financement du prolongement jusqu'à Val-de-Fontenay au contrat de plan Etat-Région suivant, soit après 2023.

Concernant le prolongement des lignes 1 et 9 du métro, ainsi que celui de la ligne 1 du tramway, questions cruciales pour les Montreuillois, en particulier ceux qui habitent dans le Haut Montreuil, il serait donc souhaitable de ne pas laisser penser que tout va mieux dans le meilleur des mondes.

Ce n'est pas en renonçant, mois après mois, à combattre les conséquences des lois NOTRe et Maptam ; ce n'est pas en acceptant que la Métropole constitue le cadre « naturel » de la mise en œuvre du PLU, du PLUi et du PADD, qu'on pourra décider d'objectifs ambitieux en termes d'urbanisme. C'est au contraire en rejetant le cadre de la Métropole avec toutes ses conséquences qu'il sera possible d'agir pour la reconquête de nos droits, et, en particulier, pour la reconquête du droit de la municipalité de Montreuil de décider souverainement de son plan local d'urbanisme ; et en appelant à la mobilisation pour reconquérir les droits, contre la Métropole du Grand Paris, pour la défense des communes.

Je vous remercie. »

Intervention de Madame Mireille Alphonse

Groupe Montreuil Ecologie - EELV

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, cher.e.s Montreuilloises et Montreuillois,

Notre assemblée est sollicitée pour émettre un avis sur le Plan d'aménagement et de développement durable de notre territoire. Il s'agit donc ici de définir les grandes orientations de la politique intercommunale d'aménagement urbain – un document d'autant plus important qu'il va chapeauter notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal et à ce titre, **dessiner durablement les évolutions urbaines dans nos 9 villes, et en l'occurrence, chez nous à Montreuil.**

Notre groupe, Montreuil Écologie, remercie le travail mené par Jean-Charles Nègre, pilote de ce chantier en tant que Vice-Président à l'Aménagement du Territoire d'Est Ensemble. Personnellement, en tant que Vice-Présidente à l'écologie urbaine, je peux témoigner de l'ampleur du travail qui a été mené à Est Ensemble, que ce soit en transversal entre services, avec les élu.e.s et services de nos 9 villes et avec de nombreux concitoyens via leurs implications associatives.

Mettre en commun les orientations de 9 communes n'est pas un exercice facile, le document qui nous est proposé constitue dans ce cadre une synthèse très honorable. **Mais, dans l'état actuel de sa présentation, nous estimons que les ambitions stratégiques affichées en ouverture du document restent très insuffisantes en ce qui concerne la transition écologique.** Je rappelle qu'un PADDi détermine en effet l'avenir de nos villes pour les années à venir et qu'à ce titre, il doit à la fois répondre aux situations présentes et anticiper les évolutions en cours et à venir.

À ce sujet, le moins que l'on puisse dire, c'est que les effets du dérèglement climatique ne sont plus une perspective de long terme, mais une réalité désormais bien réelle. Pour ne citer que ce seul exemple, cet été, nous avons une nouvelle fois subi plusieurs semaines de températures à plus de 30°C, avec des nuits où le thermomètre ne descendait plus en dessous des 25°C, ne permettant plus aux organismes de se reposer convenablement. Le dernier rapport du GIEC, rendu public lundi 8 octobre dernier, confirme une nouvelle fois malheureusement cette tendance : 2018 a de nouveau battu tous les records de surchauffe planétaire : rappelez-vous les pics de + 35°C en Scandinavie – du jamais vu !

Nous devons donc opérer une inflexion majeure et radicale de nos modes de vie si nous voulons que la limitation du réchauffement planétaire soit contenue entre + 1,5 °C et + 2°C – sachant que pour l'instant, la trajectoire sur laquelle nous sommes tous, nous mènent plutôt vers les + 4°C !

Et nous devons en être persuadés : la transition écologique se joue dans les territoires. Environ 70 % des efforts à entreprendre dépendent en effet des politiques publiques dont nous avons la responsabilité. Aménagement du territoire, développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique du bâti, développements des transports collectifs, de la place du vélo ou des piétons, renaturation de nos villes, gestion des eaux pluviales, accès à une alimentation saine en circuits courts, revalorisation des déchets : toutes ces politiques publiques qui ont une incidence directe sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur nos santé, **se réfléchissent et se mettent en œuvre dans nos villes, dans nos territoires.**

Sans notre mobilisation collective, solidaire et convaincue, les stratégies d'adaptation au dérèglement déjà visible, resteront de vains mots. De grandes envolées lyriques sans aucun effet !

Notre territoire doit donc concevoir sa **stratégie d'aménagement en prenant sa part, toute sa part, dans la lutte contre le dérèglement climatique** et pour assurer la **résilience et l'adaptation** de nos villes à ces changements. Notre politique d'aménagement doit pouvoir apporter des solutions pour mieux préparer notre territoire, l'adapter, et assurer ainsi un présent et un futur proche vivables pour les habitants, les acteurs économiques et sociaux – c'est-à-dire pour nos enfants et au final, pour chacun d'entre nous.

Si nous pouvons nous féliciter qu'en matière de transition écologique, la Ville de Montreuil soit parvenue à inspirer le PADDi de son propre document, nous regrettons que l'ambition affichée dans ce document du PADDi soit de moindre ambition. La transition écologique n'apparaît en effet pas comme un axe fondateur du document programmatique et les orientations se diluent dans ses différents chapitres et sont moins ambitieuses. Pour l'instant.

En ouverture du projet de territoire 2015 – 2025 adopté en début de mandat, Gérard Cosme, Président d'Est Ensemble s'appuyait sur cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ». Entièrement d'accord avec cette ambition, faussement simple on le voit bien, nous demandons aujourd'hui que le PADDi reprenne dans son préambule, comme dans ses grands axes stratégiques, le socle des valeurs partagées affichées dans le contrat de développement territorial :

Un territoire populaire, solidaire et écologique

Ces trois valeurs doivent se retrouver dans les trois axes fondateurs du PADDi. Nous avons bien entendu que les objectifs écologiques se retrouvaient pour le moment dans chacun des grands chapitres, mais vous le savez bien, cher.e.s tou.tes.s, ce qui va sans le dire, va au final toujours mieux en le disant ! En l'occurrence, en l'affichant expressément.

Ensuite, sur un certain nombre de sujets, nous recommandons que le PADDi s'appuie davantage sur celui de Montreuil - notamment en matière d'écologie urbaine et de préservation de la biodiversité, de transition écologique du parc de logements – neuf et en rénovation – et de mobilité durable.

Nous devons également être vigilants pour la deuxième phase de ce grand chantier, c'est-à-dire l'élaboration du document réglementaire qu'est le PLUi. Celui-ci devra évidemment intégrer la Trame verte et bleue du territoire, ainsi que le Référentiel aménagement durable. **Mieux : il devra reprendre certains objectifs chiffrés que nous estimons indispensables :** coefficients de pleine terre pour les îlots urbains, développement du ratio d'accès à des espaces verts qui n'est pour l'instant que de 6,5m² par habitant avec la nécessité de tendre vers le ratio de 10m² d'espace vert accessible par personne comme nous l'avons fait à Montreuil, performance énergétique des bâtiments, etc.

La plus grande vigilance devra également être de mise dans l'élaboration des OAP (les Orientations d'Aménagement et de Programmation). Qu'elles soit sectorielles ou thématiques.

OAP Sectorielles : il devra être explicité la nécessaire valorisation écologique de tout le secteur des Murs à Pêches ; nous souhaitons également qu'une programmation effective – et budgétisée – soit faite pour l'aménagement du futur Parc des Hauteurs (qui nous permet de relier les grands parcs montreuillois et d'imposer les noues et trottoirs à "déméraliser") et nous demandons que toute la Corniche des Forts soit durablement protégée.

OAP thématiques : une OAP Énergie est en cours d'élaboration. Nous demandons à ce qu'elle intègre des objectifs chiffrés de développement des énergies renouvelables et de baisse de la consommation d'énergies fossiles et fissiles.

Pour l'OAP santé, qui concerne majoritairement la qualité de l'Air : elle devra intégrer les objectifs métropolitains d'amélioration de la qualité de l'Air, et définir les stratégies essentielles en matière de déplacements. Développement des transports urbains, logistique urbaine du dernier kilomètre, couverture des autoroutes, développement des mobilités actives.

Cela étant dit, Mesdames et Messieurs : tout ce travail complémentaire nécessaire, dont nous ne doutons pas qu'il sera accueilli avec bienveillance, **reste malgré tout menacé.** L'avenir de nos Etablissements publics territoriaux, vous le savez reste encore suspendu à une décision du Président de la République sur la réforme institutionnelle en Ile-de-France. Le partage des compétences entre le bloc communal et la Métropole du Grand Paris reste suspendu au fait du Prince qui, depuis son élection, se dépêche de ... ne pas prendre de décision !

Et notre inquiétude est grande, à l'heure où la MGP élabore elle aussi son document de planification urbaine - le SCOT (le PADD de la MGP sera examiné en Conseil métropolitain le 15 novembre prochain) – que les orientations qui y figureront ne soient pas propices à engager la Métropole sur le chemin de la transition écologique et solidaire. **Nous craignons notamment une certaine ... réticence et à favoriser le rééquilibrage territorial.** Autrement dit, pour ce que l'on en voit aujourd'hui, de beaux quartiers très « développement durable » pourront très bien continuer de sortir de terre à l'ouest de la capitale, pendant que nos villes devront continuer à subir de graves pollutions !

Rappelons enfin que les écologistes ont toujours été pour la simplification du millefeuille territorial et que pour l'instant, nous vivons plutôt une expansion de ce millefeuille, au point que ce « gâteau » finisse par être assez indigeste ! **Notre vigilance va donc se porter tout autant vers ce futur SCOT, que vers notre PADDi.**

Je vous remercie. »

Intervention de Madame Murielle Mazé

Non inscrite

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Avant d'entrer dans le vif du sujet du PLUI et dans le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), je dois vous dire que depuis l'adoption du PLU, de nombreuses interrogations de Montreuilloises et de Montreuillois nous sont parvenues. Des Ruffins, de la rue Juliette Dodu, en passant par la rue Villiers Barbusse et d'autres quartiers, ils expriment un manque de clarté quant au PLU adopté et l'illicéité de ce PLU figurant sur le site de la mairie. Beaucoup s'interrogent sur la non préservation des zones pavillonnaires en prenant connaissance de permis de construire pour des R+4, sur la destination de terrains appartenant à l'État. Ils s'interrogent sur des terrains et des chantiers laissés à l'abandon près de chez eux et ont besoin de savoir quels sont les projets, travaux et conséquences des réaménagements. Devant le fait accompli qui peut les renseigner ? Un contact humain bien sûr est nécessaire....

Vos concertations en matière d'aménagement n'en sont pas. J'en veux pour preuve la soi-disant concertation concernant la Croix de Chavaux à 19h, dehors, en pleine nuit, et qui a accueilli une petite trentaine de personnes. Comme l'ont fait remarquer des citoyens, à quoi sert une concertation si vous arrivez avec un plan établi ? Ce n'est pas cela la concertation.

Que dire des méthodes dites de démocratie participative ou de co-construction qui n'en sont pas ? Les Montreuilloises et les Montreuillois, je vous le dis, ne sont pas dupes. Ils le disent : « Pourquoi nous faire venir quand tout est décidé par avance ? », ou encore « Ils feront comme ils veulent comme d'habitude » et aussi « Je crois que je vais quitter Montreuil ». Ce sont des phrases d'habitants désabusés qui ne croient plus en ce que vous faites... Vous n'avez fait que créer des espaces à SDF que ce soit à Croix de Chavaux et à la place de la République, et surtout, vous voulez nous faire croire que c'est beau !

Ainsi puisque nous évoquons ce soir le PADD et donc la dimension développement durable, comment ignorer l'amateurisme onéreux qui conduit à verrouiller la Croix de Chavaux, en faisant un essai, puis un autre, pour s'apercevoir que la place est devenue accidentogène, génératrice de pollution par des suppressions de voies, impraticable pour les personnes à mobilité réduite et que les soi-disant mobiliers urbains que vous décrivez toujours avec une certaine dose de vision romantique ne sont que des bouts de bois d'une extrême laideur et où ne s'installent surtout pas les femmes... Comment, dans votre approche, avez-vous pu ignorer le préjudice énorme pour les commerçants qui perdent 50% de leur CA ?

Comment accepter qu'un illuminé conseille à une fleuriste de livrer ses fleurs à vélo ? Toute cette réalité économique, vous ne l'avez vraiment pas, la réalité du monde du travail non plus, puisque l'accès à l'autoroute n'est plus une priorité. Vous persévérez envers et contre tout dans votre logique d'isolement et d'enfermement des Montreuillois comme vous l'avez fait pour votre politique de stationnement. Vous séparez les Montreuillois, vous les détournez de l'activité économique de la ville.

Vous justifiez votre action en évoquant des pseudo comptages de passages de véhicules. Un simple citoyen vous rétorquera que c'est dans les rues adjacentes qu'il faut aller voir, là où la circulation et les bouchons se sont reportés. Et moi, je vous dirais que je ne crois qu'aux sondages que je fais moi-même avec une connaissance et analyse de la méthode utilisée.

Nous ne pouvons donc vous rejoindre dans votre vision de l'aménagement et d'équipement pour lequel vous dilapidez sans vergogne l'argent de nos concitoyens. Nous ne pouvons pas non plus vous suivre sur le développement économique car vous mettez tout en œuvre pour l'en empêcher.

Pour ce qui est des transports, la ligne 9 a été complètement oubliée après votre grande messe de début de mandat où vous aviez convié tous les acteurs concernés. Depuis, le projet n'est plus porté par une volonté politique de votre part, notamment à travers l'association APPL9 dont vous êtes le président. Nous vous demandons ce soir de soutenir et de porter à nouveau ce besoin essentiel pour notre commune. Il en est de votre responsabilité.

Quant au tramway, je vous invite à veiller à ce qu'il arrive à Fontenay, afin que ce T1 soit réellement pertinent et affiche un remplissage rentable.

Beaucoup d'entre nous sont tristes pour notre ville. Ils n'ont pas été écoutés et le pire est à venir car vous poussez votre logique politicienne pseudo écologique vers des réalisations qui vont devenir irréversibles. Nous en paierons tous le prix. »

Intervention de Monsieur Alexandre Tuillon

Non inscrit

« Bonsoir,

Quand j'entends Mme Keiser nous dire qu'elle a hésité à venir ce soir, lorsque l'on connaît cette militante acharnée, on se dit qu'il y a quelque chose qui cloche dans le Conseil municipal de ce soir. On en arrive à dégouter des élus qui s'interrogent sur l'opportunité de venir faussement débattre dans cette enceinte.

Alors le PADD c'est un document de principe, on a déjà eu l'occasion de débattre de ce type de projet dans cette instance, c'est toujours le même exercice. Évidemment vous nous présentez une ville douce, harmonieuse où tout va bien, où les gens sont contents, et où tout est parfait. Voilà. C'est sûr que l'on promet rarement de faire du moche, on promet rarement que l'on va laisser le patrimoine se dégrader, continuer de se dégrader, et puis on promet rarement que l'on va bétonner les Murs à Pêches de Montreuil. On peut aussi en profiter pour refaire le « coup du Tram », que les Montreuillois attendent depuis de nombreuses années. On peut aussi dans ce document nous promettre la démocratie participative, la consultation publique etc, etc.

Mais ce soir, une fois encore, on va avoir tout à l'heure des garanties d'emprunts, que vous nous proposez de voter pour l'office d'HLM. Pas loin de 12 millions d'engagements financiers pour la Ville, pas de débats depuis 5 ans sur la stratégie patrimoniale de Montreuil sur le logement social, pas de retour depuis la visite de la brigade financière à l'office HLM. Je trouve que cela interroge tout de même sur la crédibilité des promesses que vous faites dans ce type de document, parce que si les images sont jolies, maintenant tout le monde à bien compris qu'elles sont truquées.

Le quotidien des Montreuillois est quand même assez différent de que vous nous présentez dans ce type de document. L'insécurité, elle est en croissance et c'est un échec de votre bilan Monsieur le Maire. L'espace public qui était déjà dégradé, n'en finit plus de se dégrader. La voirie, la chaussée, les lumières, et puis évidemment des choix urbanistiques qui interrogent : n'aviez-vous donc pas votre mot à dire pour le choix de ce collège en tôle qui nous a été livré sur le boulevard Chanzy ? Ou qu'est-ce que c'est que cette histoire d'aménagement de la place de la Croix de Chavaux, qui crée le mécontentement des commerçants, d'une partie des habitants, des riverains pour en plus, de manière un peu hypocrite, neutraliser sur quelques mètres à peine, l'avenue de la Résistance ?

On s'interroge quand même sur tous ces choix sans oublier évidemment, les couleurs criardes magnifiques qui bornent la place de la Croix de Chavaux. A propos de la Croix de Chavaux nous sommes tout à fait favorables à ce que vous avez implanté : c'est-à-dire les casiers, même si l'on avait pu espérer que vous fassiez un choix de couleurs un peu plus esthétique, un peu plus harmonieux avec ce qui va un peu dans notre ville, mais visiblement, cela ne fait pas partie de vos priorités. Tant pis, ce n'est pas grave, vous parlez de ça c'est une très bonne chose, mais quid du traitement social des personnes sans domicile fixe qui depuis des années résident, squattent, occupent l'espace public, soit le soir, soit en journée. Qu'est ce qui a été proposé depuis des années par la Ville ? Qu'est-ce que vous pouvez nous annoncer sur ce sujet ?

Sinon pour vous dire aussi qu'évidemment à côté du PADD c'est toujours la même galère pour les résidents de l'office HLM, ils sont quand même de plus en plus nombreux à râler sur les charges, sur l'entretien du patrimoine, sur les problèmes de voisinage où ils semblent ne pas toujours trouver l'aide qu'ils en attendent de la part de la Municipalité.

Et puis, évidemment on va revenir ce soir aussi, vous en avez parlé tout à l'heure, sur l'AFPA, la situation dans les anciens locaux de l'AFPA, la situation des résidents du foyer BARA. Deux décisions de justice sur trois vous sont défavorables et ont abouti à créer une impasse. Donc ce soir, vous nous annoncez que des décisions sont prises, sont en négociation avec le Préfet... Moi ce que je constate c'est que globalement, dans ce que l'on en lit dans la presse, puisque vous communiquez de manière parcellaire sur ce sujet, c'est qu'au final on va arriver au même plan de solution qui était celui déjà envisagé depuis plusieurs années avec la Préfecture et dans les premières discussions qui avaient eu lieu aussi du temps de la Municipalité de Mme Voynet. Et donc, on va arriver globalement, après le « coup de communication » que vous avez fait, après les dépenses d'argent public considérables que vous avez engagées sur cette opération, à une solution qui finalement était dans les cartons depuis plusieurs années et qui aurait pu aboutir de manière assez sereine et sans exposé non plus, parce que vous les avez aussi exposés, les résidents du foyer BARA, et donc vous avez en même temps que vous avez fait votre « coup de comm' », vous avez semé un peu le trouble dans tout ça ; et je ne parle pas non plus des agents municipaux que vous avez parfois exposés ; j'en veux pour preuve, cette alerte du Comité Hygiène et Sécurité sur les conditions de travail où il vous a été reproché, Monsieur le Maire, d'avoir pu exposer inutilement la sécurité des agents municipaux dans le cadre de l'opération de la réquisition des bureaux de l'AFPA. Pour quel résultat ? Bien tout ça pour ça : pour un résultat, qui au final aurait pu être l'aboutissement d'un dialogue mené à son terme, et sans démagogie, et sans objectif de communication politicienne avec la Préfecture et avec COALLIA .

Enfin ce soir au Conseil municipal nous avons 17 points, c'est un peu léger, mais 17 points et comme le temps nous est largement attribué et bien vous avez choisi de nous soumettre deux projets de vœux. Projet de vœux, c'est nous l'avons toujours dit dans ce Conseil municipal une mascarade ces vœux, vous débattiez pendant quelques temps entre vous, vous êtes d'accord, pas d'accord et puis au final de toute façon, vous votez, vous avez bonne conscience. Les vœux, personne ne les lit, de toute façon vous ne les envoyez même pas aux destinataires.

Donc ce soir nous avons notamment un vœu sur ce soutien au Maire d'Italie qui est menacé de prison pour avoir accueilli des migrants. Alors sur le fond on peut penser ce qu'on veut de cette proposition de vœu, mais certaines des phrases qui sont employées sont quand même un peu troublantes, je ne suis pas sûr que malheureusement notre pays soit le mieux placé pour faire la leçon aux Italiens sur l'accueil des migrants ! Je n'ai pas l'impression que nous ayons été exemplaires sur ce sujet depuis quelques années, et puis je ne sais si Montreuil, et si vous Monsieur BESSAC, en tant que Maire vous êtes aussi le mieux placé pour faire la leçon aux Italiens ! Je ne rappellerai pas les différents actes que vous avez fait depuis que vous êtes Maire, mais quand même Monsieur BESSAC, vous avez ces derniers temps plus souvent expulsé qu'accueilli des travailleurs européens ainsi que des travailleurs migrants.

Dans ce vœu vous nous parlez des valeurs d'humanisme et ce soir même, et il y a quelques minutes, je le découvre Monsieur BESSAC que vous tissez pour protester contre la décision de Président de la République Emmanuel Macron, de rendre un hommage, certainement déplacé il est vrai, au Maréchal Pétain. Mais Monsieur le Maire, je suis désolé de vous le dire ce soir, mais vous êtes le Maire d'une ville dans laquelle est organisé un spectacle où on se moque des juifs, on rigole de l'holocauste, on rigole de la Shoah ! Et ça c'est quand même assez problématique dans une ville comme la nôtre, parce que cela ne correspond pas aux valeurs des Montreuillois et ça ne correspond pas aux valeurs, je pense, de l'ensemble des élus de cette assemblée ! Alors notre question elle est simple, Monsieur le Maire, ce soir vous êtes en responsabilité, quelle est votre position ? Vous ne vous êtes jamais exprimé sur cette affaire, quelle est votre position sur le déroulement de ce spectacle qui se situe à quelques mètres de notre Hôtel de Ville ? Quelle est la position des élus de cette ville sur le fait que l'on puisse accepter, ou pas, que puisse se tenir des spectacles aux relents antisémites ? »

Intervention de Monsieur Bruno Marielle

Groupe Socialiste et citoyen

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues et chers montreuillois,

Tout d'abord, puisque référence a été faite aux discussions actuelles sur le futur SCOT métropolitain, je tiens à souligner, contrairement à ce qu'a exprimé ma collègue Riva Gherchanoc, que nous n'allons pas vers un « SCOT *a minima* », sur lequel se retrouverait droite et gauche confondue. Comme Jean-Charles Nègre vient de l'indiquer et comme le président Gérard Cosme l'a exprimé ce matin en bureau territorial à Est Ensemble, c'est plutôt un « SCOT de combat » qui se dessine, ne faisant aucune place aux attentes des habitants d'Est Ensemble, de la Seine-Saint-Denis et plus généralement en faveur des villes confrontées à d'importants besoins sociaux et environnementaux. Pas de référence bien sûr aux rééquilibres financiers, ni en matière de logements sociaux ni d'hébergement d'urgence, ni à la qualité de vie au quotidien pour tous les habitants du Grand Paris.

Pour en revenir au document de préparation du PADD d'Est Ensemble, je note que c'est la première étape d'un processus inédit : pour la première fois Est Ensemble et les neuf villes qui le constituent, travaillent ensemble pour définir un PLU intercommunal, qui, à la fin 2019, viendra se substituer aux PLU existants dans chaque ville et sera donc opposable aux propriétaires, aux aménageurs, aux promoteurs, à toutes les entreprises d'un territoire de plus de 412.000 habitants.

Tout le monde n'était pas favorable au transfert de cette compétence essentielle pour les communes vers les Etablissements Publics Territoriaux, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais la loi l'impose. C'est donc un défi qu'Est Ensemble et les neuf villes relèvent ensemble :

- Harmoniser sans uniformiser,
- Définir un document commun, en respectant la démocratie locale, les choix de chaque commune, dont la diversité des tailles, des contextes et des sensibilités politiques est connue,
- Et en favorisant l'implication du maximum d'habitants, de travailleurs et d'entrepreneurs possibles,
- Ne pas refaire ce qui a été fait (et bien fait) par les villes, et à Montreuil s'appuyer sur le PLU révisé que nous avons adopté.

C'est la feuille de route que le président d'Est Ensemble Gérard Cosme et le VP en charge, notre collègue Jean-Charles Nègre, ont proposée et qui a été acceptée par tous les maires. Il faut dire que sur ce terrain, Montreuil a plusieurs atouts et des longueurs d'avance : Notre PLU révisé est sinon un modèle, du moins une référence majeure pour le futur PLU, comme en témoigne le document qui nous est soumis. Merci aux services des villes et d'Est Ensemble qui se sont particulièrement investis dans ce travail important, dans un esprit de coopération exemplaire.

A ce stade, le groupe socialiste et citoyen émet un avis très positif sur ce document Projet d'aménagement et de développement durable, qui trace des perspectives et des priorités cohérentes avec celles de notre propre PADD, avec cependant plusieurs éléments nouveaux qui méritent d'être soulignés :

- Tout d'abord, la mise en cohérence du futur PLU autour de trois grands territoires d'entraînement :
 - La plaine de l'Ourcq, qui concerne Pantin, Bobigny, Bondy, Noisy-le-sec, Romainville, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais,
 - Les Faubourgs et les portes de Paris, qui concernent Montreuil, Bagnolet, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais et Pantin,
 - Le Parc des Hauteurs qui concerne Montreuil, Romainville, Noisy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, et Bagnolet, et qui au-delà implique Paris à l'ouest, Rosny et Fontenay à l'Est.

Pour ce qui concerne les hauteurs d'Est Ensemble, c'est la première fois qu'un document officiel intercommunal va tracer des perspectives d'évolution les plus cohérentes possibles en matière de transports, d'habitat, de commerces et autres activités, de cadre de vie en général, d'environnement et de nature en ville, et de règles de constructibilité. Cela aura des conséquences concrètes :

- Une meilleure maîtrise des impacts urbains des prolongements du métro Ligne 11 et du tramway T1 : freiner la spéculation immobilière, penser en amont et de façon intercommunale l'offre commerciale, mais aussi par exemple les questions de stationnement autour des nouvelles stations L11 et T1,
- A cet égard, le PADD pointe la nécessité d'un travail en commun à réaliser entre les villes sur les fameuses « bordures » entre deux ou trois villes. Ainsi Montreuil, Romainville et Noisy, auront à définir les évolutions souhaitées dans le triangle que dessine la ligne 11 future, le T1 futur et l'avenue Aristide Briand, triangle qui comprend donc la place Carnot, l'hôpital Intercommunal, mais aussi tout le quartier des Ramenas. Il est bien que le PADD, et demain le PLU, traite les fameuses « bordures » entre les villes mitoyennes, afin de mettre un peu de cohérence, sans essayer de faire porter aux voisins les nuisances que l'on génère soi-même (exemple du SMR hier, des stationnements demain),
- Le Parc des hauteurs, c'est aussi le choix d'inverser la tendance historique au grignotage des espaces verts, c'est la perspective de relier tous les espaces verts depuis les Buttes-Chaumont jusqu'à nos parcs montreuillois et les MAP par une promenade des hauteurs, constituant une boucle de 32 km, piétonne et de mobilités actives, végétalisée, reliant les sites emblématiques, facilitant les déplacements.

Plus généralement, le PADD souligne l'importance qu'il y a aujourd'hui à équilibrer l'urbanisation et la préservation, voire l'extension des espaces verts, publics et privés. Nous ne pouvons plus considérer les espaces verts comme une réserve foncière pour bâtir. Le PADD évoque une population de 450.000 à 490.000 habitants à l'horizon 2030 (soit entre + 9 % et 19 % par rapport aux 412.000 habitants actuels). Pour notre part, nous pensons que 450.000 habitants est un horizon plus réaliste si nous voulons, préserver le foncier naturel et offrir les équipements publics que nos moyens financiers nous permettent. Pour Montreuil, + 9%, ce serait un horizon à 115.000 habitants : c'est déjà beaucoup, si l'objectif est bien un cadre de vie agréable pour tous...

Deux remarques pour finir :

- Le PADD n'oppose pas les projets de transports entre eux : nous avons besoin de la ligne 11, du T1, de la ligne 9 et de la ligne 1, comme les habitants de la plaine de l'Ourcq ont besoin du TZEN et de la ligne 15. Le groupe des élus socialistes et citoyens se réjouit évidemment de la relance du projet T1 (tranche 1) et remercie le CD qui a beaucoup œuvré en ce sens, et appelle à continuer d'agir pour la réalisation de la tranche 2 au plus tôt, comme de l'inscription des financements d'études pour le prolongement de la ligne 9.

- Le PADD va un peu plus loin que notre PADD montreuillois en matière de santé publique, de climat-air-énergie et de gestion de l'eau. C'est une très bonne chose, qu'il conviendra de concrétiser dans les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) et dans les règles d'urbanisme opposables. »

Intervention de Madame Sophie Bernhardt

Groupe Environnement et Partage

« Monsieur le Maire, Messieurs, Mesdames, mes chers collègues,

Nous voici ici face à un document qui, comme indiqué dans la note de cadrage est soumis aux élus municipaux pour recueillir leur avis sur un PADDi qui est pourtant, je cite, « la clé de voûte du PLU et expose un projet politique pour le territoire ». Il est étonnant de voir mentionné sans objet sur le point financier.

N'est-ce pas justement le moment, quand la baisse des dotations de l'Etat est accentuée, quand nous nous inscrivons dans une métropole en construction, de se poser la question du financement ? N'est-ce pas hasardeux de valider ce PADDi sans savoir comment le réaliser, sans doute parce qu'il n'y aura que peu de comptes à rendre, puisqu'il n'est pas opposable.

Nous aimerions comprendre comment tout concilier : comment préserver, voire encourager, les espaces verts et la biodiversité tout en appelant à une augmentation de 40.000 à 80.000 habitants, soit 10 à 20% d'habitants supplémentaires, ce qui ferait, uniquement pour Montreuil, 10.000 à 20.000 habitants en plus !

Le PADDi répond : Ils seraient logés dans des zones d'habitats dits denses, que vous végétaliserez pour diminuer l'effet visuel de la densité. Nous attendrions des projets de construction mixtes et raisonnés. Un territoire comme le nôtre sera encore plus peuplé alors que nous connaissons déjà un manque d'équipements publics et 7.500 demandes de logements à satisfaire.

Penser et réaliser un équipement public demande du temps, comme pour la piscine des Murs à Pêches, le cinéma Méliès, ou encore les deux écoles inaugurées cette année alors que déjà programmées et inscrites au budget sous la précédente mandature. Comment gérer une telle augmentation sur 10 ans ?

Tous ces habitants, anciens comme nouveaux, peuvent lire la promesse de l'emploi par un développement des activités. Nous voyons des initiatives comme le bus ou les petits déjeuners de l'emploi mais cela permettra-t-il à nos concitoyens de trouver un emploi dans une ville avec près de 19% de chômage, dont 30% chez les 18-25 ans ? Ou bien comptez-vous uniquement sur les commerces de proximité installés au bas des nouvelles constructions pour rétablir l'équilibre habitat/emploi ? Les montreuillois ne souhaitent pas tous travailler dans ce secteur.

D'autant que vous précisez qu'il serait profitable que nos concitoyens puissent résider près de leurs lieux de travail afin de réduire leur impact carbone lors de leur déplacement. Alors comment faire venir l'emploi à Montreuil ? Comment favoriser l'insertion dans le monde professionnel de jeunes qui sont obligés d'indiquer une autre ville que Montreuil pour espérer être retenus et rencontrés ?

Ce que nous voyons, c'est que ce PADDi annonce que notre territoire sera un enjeu immobilier que vous encouragez. Par contre, nous ne trouvons rien sur les promoteurs à qui nous pourrions proposer des accords « gagnants/gagnants » pour favoriser des activités mixtes plus en lien avec les besoins et les aspirations multiples des montreuillois dans le cadre du projet urbain partenarial, par exemple.

Les activités accueillies pourraient répondre aux manques cruels d'équipements et de propositions publique, mais à des tarifs et dans des conditions abordables pour nos concitoyens. Elles pourraient être génératrices d'emplois multi-secteurs et non uniquement commerciales, répondant à la richesse de notre territoire et notamment de sa jeunesse.

Vous y évoquez le dérèglement climatique et la nécessité d'être résilient. Une collectivité doit s'appuyer sur les initiatives spontanées des citoyens, experts de leur territoire. Un éco-quartier ne peut vivre que si les habitants sont acteurs du projet, qu'ils peuvent modifier les usages selon leur expertise tout au long de la vie des projets. Pour le moment, nous restons dans un processus descendant où vous consultez, informez, et ensuite décidez pour tous.

Lors des débats de ces dernières années sur notre territoire, notamment au sujet du PLU, voilà ce que les habitants de Montreuil constatent : les ateliers de concertation étaient l'occasion de travailler sur les éléments annexes et non indispensables de notre urbanisme. Une catégorie y a souvent été oubliée ou minorée, alors qu'elle s'exprime : celle des personnes à mobilité réduite qui se retrouvent à devoir faire avec les non-aménagements.

Vous allez répondre que vous faites face à des années de retard, et pourtant, lors d'aménagement nouveaux, provisoires ou pérennes, ils sont oubliés, comme « la Place est à nous », où les hauteurs de trottoir sont inaccessibles aux personnes en fauteuil.

On peut également s'interroger sur la pertinence d'avoir investi presque 300.000 € dans le processus de concertation et de révision du PLU adopté en 2013, alors que la mise en place du PADD Intercommunal va écraser ce PLU révisé.

A l'époque, il avait été répondu que c'était « pour imposer notre PLU local à Est Ensemble »... Qui peut y croire à cette réponse quand nos villes sont dissoutes dans une métropole gérée loin de nos concitoyens ? Etait-il raisonnable d'engager cette « concertation », parce qu'à ce rythme, on ne pourra pas continuer à dire « c'est la faute à M. Macron » si nous même, au niveau communal, nous gérons de manière aléatoire notre budget...

Le processus de concertation, et surtout de décision, est au moins aussi important que le produit fini. Ainsi, les habitants que nous sommes et que nous représentons se sentiraient responsables et investis des projets du territoire, ils en prendraient soin et veilleraient à leur bon fonctionnement. Ce PADDi aborde des procédés qui ne sont plus des innovations, mais des pratiques devenues obligatoires pour combler l'approfondissement des inégalités du coût sans cesse plus grand des énergies. Pour changer les comportements, il faut travailler avec les habitants et les impliquer à toutes les étapes et non uniquement à la concertation.

Ce PADDi offre une approche restrictive du développement durable. On y évite les réflexions plus approfondies et les décisions plus difficiles car, comme d'autres l'ont dit avant moi, il ne faut pas se contenter d'afficher un soutien mais d'agir et dire comment vous allez le faire. C'est d'un bouleversement de modes de vie et de pensée dont il devrait être question et auquel nous devons faire face. »

Intervention de Monsieur Nabil Ben Ghanem

Non inscrit

« Monsieur le Maire, Chers conseillers, Chers adjoints, Montreuillois et Montreuilloises,
Je vais essayer d'être bref et j'espère de ne pas trop vous énerver Monsieur le Maire parce que je vous sens un peu tendu.

Monsieur le Maire : « Non je ne suis pas énervé, mais je veux défendre la probité des hommes et des femmes qui travaillent et qui ont des responsabilités et qui les assument bien. Soit on dit il y a un problème d'attribution dans les permis de construire et on dit, précisément. Mais si l'on sous-entend comme ça, comme on le fait, comme c'est la modernité semble-t-il de faire du « buzz » avec des trucs ce dont on a pas le début de quelque chose. Eh bien je suis désolé, moi je défends les hommes et les femmes. Et je serai le premier à mettre en cause tel ou tel agent, ou tel ou tel élu, s'il y avait un sujet sur ces questions, mais je n'accepte pas les sous-entendus. »

Monsieur Ben Ghanem : « Alors je vais faire attention à ma mamie et je ne vais pas la pousser dans les orties. Alors les 3 axes abordés par le PLU, ils sont intéressants. Malheureusement il n'y a pas de délimitation claire des compétences du Conseil de territoire d'Est Ensemble, qui doit surtout se concentrer sur ce qui lui incombe directement pour améliorer la vie des citoyens des villes concernées. Le rapport est tellement idéaliste qu'il s'inscrit finalement dans une sorte de vœu plutôt qu'un réel projet pour le territoire.

Le PADDI aborde le transport comme s'il a une maîtrise totale sur le sujet, l'emploi aussi etc. Si Est Ensemble contribuait à la création d'emplois ça se saurait. Parfois, nous avons même l'impression que ce rapport essaye de concurrencer le projet du Grand Paris. Les orientations générales sont louables mais ne précisent aucun budget comme l'ont exprimé quelques élus, aucune enveloppe pour chaque poste, pas d'objectifs annuels, semestriels, aucun plan d'évaluation, ou un plan d'avancement, à l'échelle du territoire, ou ville par ville. En fin de compte ce document reprend exactement les compétences de plein droit de la Métropole du Grand Paris effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce document ne tient pas compte également du régime fiscal. Une ordonnance du 10 décembre 2015 définit les mécanismes de financement de la Métropole et des EPT pendant une période transitoire de 2016 à 2020. A partir de 2020 l'origine fiscale changera, rien ne le précise dans ce rapport. Le financement des EPT également, qui sera celui d'un syndicat de communes et ne s'opérera plus par un fond de compensation des charges territoriales alimentées par les communes, rien dans ce rapport. Ce document présenté doit en tenir compte dans tous les périmètres qu'il aborde. Bref, je vais être bref parce que beaucoup de choses ont été dites. Ce n'est pas un document réalisable, mais plutôt une description d'un monde meilleur, sans préciser justement le moyen d'y parvenir, à part la citation de Saint-Exupéry que l'on a entendu tout à l'heure et contrairement à ce que dit Monsieur Jean-Charles Nègre tout à l'heure, moi je vois plutôt que c'est l'addition de plusieurs PLU. On est ville par ville et avec beaucoup de compromis.

Merci »

Intervention de Monsieur Gaylord Le Chequer

Groupe Front de Gauche et apparentés

« Merci Monsieur le Maire,

Je voudrais saluer l'existence du débat que nous venons d'avoir concernant le PLU intercommunal, même si je dois le dire, et ça va surprendre notre collègue Alexandre Tuillon qui n'a pas bien écouté les propos de Mme Keiser, qui se questionnait sur sa présence du Conseil municipal, sur le fait que finalement on se retrouve, nous collectivités, un peu dé-saisis d'un certain nombre de sujets et notamment celui de l'élaboration de nos politiques d'aménagement du territoire. Et nous avons, Madame Keiser, vous et moi, et nous, dans tous les cas nous élus de notre sensibilité politique, un point commun, c'est que nous avons toujours été constants sur le fait de dénoncer cette loi NOTRe, alors que certains, y compris sur les bancs de notre majorité, par le passé ont pu, à un moment dire, qu'ils approuvaient un principe, qui était celui de la mise en œuvre de cette loi, qui était soi-disant présentée comme une nouvelle organisation du territoire. Et donc, vous voyez qu'il y a un peu un paradoxe finalement. Et pour l'élu à l'urbanisme que je suis, en charge des projets d'aménagement, de devoir ce soir, finalement participer à un débat qui consiste à faire en sorte que la Ville, le territoire, perde en partie un certain nombre de ses prérogatives, certaines ont déjà été perdues. Je pense notamment au droit de préemption, qui d'ores et déjà a été transféré au territoire d'Est Ensemble. Et je voudrais le dire, on a une chance à Montreuil, c'est que l'élu à l'aménagement au sein du territoire d'Est Ensemble, est un élu de Montreuil, et accessoirement Jean-Charles Nègre, avec lequel nous avons donc une qualité de travail qui nous permet de défendre nos intérêts. Mais cette réalité n'est pas la même dans tous les territoires, et donc il y a une inégalité dans la façon dont est en train de se construire ce transfert de compétence, d'abord vers les territoires, ensuite vers la Métropole du Grand Paris.

Je voudrais remercier Olivier Stern, qui en début de séance a fait un travail de synthèse de ce que sont les positions de notre majorité municipale dans la diversité de notre sensibilité sur ce projet de PADD. Et j'ai entendu dire que finalement on était là pour acter de choses déjà décidées. Pour avoir suivi le processus, sur lequel j'ai des critiques à émettre dans ce contexte de transfert des compétences au territoire et à la métropole, je dois dire qu'il y a eu un souci constant des équipes qui entourent Jean-Charles Nègre, du cabinet « Espace Ville » que je voudrais saluer, que je vois présent dans cette salle, et qui est le cabinet d'urbanistes auquel Riva va pouvoir transmettre ses propositions d'amendements, notamment sur la terminologie utilisée, puisqu'elle a quand même été validée par ces urbanistes, que ce soit ceux du cabinet « Espace Ville », des avocats qui travaillent avec eux, ou par les urbanistes de Montreuil ou d'Est Ensemble. Mais un document est toujours perfectible, donc l'objet de ces débats est justement de pouvoir amender, à la fois sur la forme et à la fois sur le fond.

Sur le fond quand même quelques remarques, j'ai moi aussi un certain nombre de regrets et ça a été dit, je crois, par certains de nos collègues, c'est que ce travail d'élaboration d'un projet partagé de territoire nous oblige à aller rechercher du consensus. Sauf que sur un certain nombre de sujets le consensus n'est pas possible. Et moi je voudrais dire à Madame Mazé, dont j'ai entendu beaucoup de ses propos, beaucoup de ses conseils, pour avoir assisté à un certain nombre de réunions avec vos amis politiques qui composent le Conseil de territoire d'Est Ensemble, c'est que le plus souvent, sur le moins disant social, le moins disant environnemental, le moins disant en matière de biodiversité, le moins disant en matière de recours à des transports propres, et vous le confirmez d'ailleurs dans vos propos sur la Croix de Chavaux que vous assumez. Moi je n'ai

aucun problème. Vous préférez rester au statut quo, c'est-à-dire une Croix de Chavaux qui a été conçue, construite, dans les années 1970 et qui était dévolue effectivement à la place de la voiture, et pas du tout pour le piéton. Eh bien nous faisons, nous, les choix inverses, et nous nous battons pour que, dans le cadre de ce projet intercommunal, ce point de vue qui est le nôtre, en matière sociale, en matière environnementale, puisse se retrouver dans ces documents d'orientation.

Moi j'entends la remarque sur notre travail de concertation pendant deux ans. Madame Bernhardt disait, finalement tout ça ne sert à rien. Je voudrais dire à Madame Bernhardt, d'abord investissez ces espaces, avant de dire ça ne sert à rien. Je sais que par exemple vous investissez l'espace de la commission d'appel d'offres. Vous siégez, et vous siégez avec efficacité et avec rigueur. Je vous invite à participer à ces espaces-là, et à apporter votre propre point de vue. Tout point de vue est respectable, tout point de vue est respectable, mais il faut venir le défendre. On ne peut pas, comme le fait Monsieur Tuillon, qui nous habitue un peu à être le Léon Zitrone de la politique montreuilloise, en permanence derrière un écran, on ne le voit pas beaucoup, une fois de temps en temps au Conseil municipal maintenant. Je vous préférerais dans le précédent mandat, on vous voyait un petit peu plus souvent. Et puis, derrière son écran, comme Léon Zitrone, je commente, je fais ma petite remarque, etc. Mais investissez ces espaces. Si vous avez des choses à dire, c'est le moment de les dire. Sur le PADD intercommunal, je n'ai pas entendu, à part chez Madame Keiser, à part chez Madame Mazé, et sur des points sur lesquels nous sommes en désaccord fondamental, des points de vue, des orientations.

Voilà, moi je dois dire à Jean-Charles Nègre, que je n'aimerais pas être à sa place, parce que l'on voit déjà à l'espace d'un conseil municipal comme le nôtre, comment chacun, et Olivier a porté la voix de notre majorité, nous souhaitons aller beaucoup plus loin encore que ce qui a été fait, et ce qui est aujourd'hui un travail de synthèse de ce qui a été produit par les neuf villes. Mais ce qui se passe ce soir ici, se passe en même temps dans huit autres territoires, et ces huit autres territoires, ces huit autres collectivités, ont chacune une approche différente, voire totalement opposée à la nôtre. Voilà donc, c'est un exercice qui est nécessaire. Moi je préfère qu'il ait eu lieu, plutôt qu'il n'ait pas eu lieu. On nous demande de formuler un avis. Si j'ai bien compris, Jean-Charles nous en dira plus, mais le débat qui est enregistré va permettre de recenser toutes les propositions, toutes les remarques, tous les amendements, pour pouvoir alimenter, améliorer, le document qui nous est soumis. De mon point de vue, effectivement, je trouve qu'il pose un certain nombre d'éléments et d'actes qui sont intéressants, qui vont dans le bon sens sur un certain nombre de sujets, notamment sur la transition écologique, mais d'autres, notamment sur la question de la part du logement et du logement social, où pour l'instant, d'un point de vue montreuillois, on reste un peu sur notre faim, mais je fais confiance à Jean-Charles Nègre, mais aussi à d'autres élus de notre conseil municipal, je crois que certains, qui sont ici sur les bancs de l'opposition, siègent à Est Ensemble et pourront donc également porter leur regard et leur point de vue. »

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le Conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période allant du 17 septembre au 30 novembre 2018.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2018_633	Espaces Publics	Acceptation de l'avenant n°2 du marché relatif à l'extension et l'aménagement du square Virginia-Woolf - opérations de dépollution in situ, attribué à la société SOLEO Services S.A.S., relatif à la réalisation de sondages supplémentaires pour un montant de 906 € H.T (Décision initiale DEC2018_117 + Avenant 1 DEC2018_579)	17/09/18
DEC2018_634	Bâtiments	Acceptation de la modification n°1 du lot 1 tous corps d'état du marché à procédure adaptée pour la construction d'une école adaptable et évolutive: le Groupe scolaire Louis et Madeleine ODRU	19/09/18
DEC2018_635	Espaces Publics	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds de dotation «Montreuil Solidaire» pour le projet de location, d'exploitation d'une grande roue et la participation à l'achat de billets sur la place Jean-Jaurès	21/09/18
DEC2018_637	Santé	Attribution du marché « acquisition d'un fauteuil dentaire pour l'équipement d'un centre municipal de santé » à la société MSD 3D PARIS pour un montant de 89 000 HT et une durée ferme de 3 ans.	28/09/18
DEC2018_638	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 juillet 2016 - Concession n°77572	01/09/18
DEC2018_639	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2018 - Concession n°77573	01/09/18
DEC2018_640	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2018 - Concession n°77574	01/09/18
DEC2018_641	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 3 septembre 2018 - Concession n°77575	03/09/18
DEC2018_642	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2018 - Concession n°77576	03/09/18
DEC2018_643	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juillet 2017 - Concession n°77577	05/09/18
DEC2018_644	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mars 2009 - Concession n°77578	05/09/18
DEC2018_645	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 septembre 2018 - Concession n°77579	05/09/18
DEC2018_646	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 novembre 2016 - Concession n°77580	06/09/18
DEC2018_647	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juillet 2021 - Concession n°77581	07/09/18
DEC2018_648	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juillet 2021 - Concession n°77582	08/09/18
DEC2018_649	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2018 - Concession n°77583	09/09/18
DEC2018_650	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 février 2023 - Concession n°77584	10/09/18
DEC2018_651	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 août 2013 - Concession n°77585	10/09/18
DEC2018_652	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 septembre 2018 - Concession n°77586	11/09/18
DEC2018_653	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 septembre 2018 - Concession n°77587	11/09/18
DEC2018_654	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mars 2018 - Concession n°77588	11/09/18
DEC2018_655	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 juin 2015 - Concession n°77589	11/09/18
DEC2018_656	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 septembre 2014 - Concession n°77590	11/09/18
DEC2018_657	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 septembre 2018 - Concession n°77591	12/09/18
DEC2018_658	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 janvier 2019 - Concession n°77592	13/09/18
DEC2018_659	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 janvier 2018 - Concession n°77593	13/09/18
DEC2018_660	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 octobre 2017 - Concession n°77594	13/09/18

DEC2018_661	SACOP	Attribution du marché « Fourniture, livraison, pose et dépose, mise en fonctionnement, maintenance et transport des illuminations de fin d'année de la Ville pour 2018 et 2019 » à la société SATELEC pour un montant de 199 422,50 € HT et une durée totale de deux ans.	02/10/18
DEC2018_662	SACOP	Attribution du marché « Fourniture avec ou sans livraison d'enrobés à froid à l'eau pour les besoins de la Ville » à la société REAKTIV ASPHALT, sans montant minimum ni montant maximum, et ce, pour une durée initiale de 1 an reconductible 3 fois	02/10/18
DEC2018_663	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux (véhicule automobile)	25/09/18
DEC2018_664	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux (véhicule automobile)	25/09/18
DEC2018_665	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux (véhicule automobile)	25/09/18
DEC2018_666	Bâtiments	Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de la Ville au profit de Madame Sandrine HARFOUCHE pour l'installation d'un manège de type Carrousel sur la place Jean Jaurès à Montreuil	10/09/18
DEC2018_667	SACOP	Attribution du marché « Dératissage, désinsectisation et désinfection de certains bâtiments et structures publics des membres du groupement de commande Ville-CCAS » à la société MAGELLAN SERVICES pour un montant maximum de 200 000 HT sur une durée de 4 ans	12/10/18
DEC2018_668	SACOP	Attribution de l'accord-cadre « mission d'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage (A.M.O) à caractère technique, administratif et financier pour l'étude de programmation pour l'opération d'aménagement de la Place du Marché des Ruffins et de la requalification et la programmation détaillée de la salle polyvalente de la Ville » à la société ARTELIA BATIMENT INDUSTRIE pour un montant de 60 925 € HT	11/10/18
DEC2018_669	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juin 2018- Concession n°77595	13/09/18
DEC2018_670	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juin 2019- Concession n°77596	14/09/18
DEC2018_671	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2021-Concession n°77597	14/09/18
DEC2018_672	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 février 2017- Concession n°77598	15/09/18
DEC2018_673	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 février 2016- Concession n°77599	15/09/18
DEC2018_674	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 avril 2018- Concession n°77600	15/09/18
DEC2018_675	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 septembre 2018-Concession n°77601	18/09/18
DEC2018_676	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 04 juin 2018- Concession n°77602	19/09/18
DEC2018_677	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 septembre 2018- Concession n°77603	20/09/18
DEC2018_678	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2016-Concession n°77604	20/09/18
DEC2018_679	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 mai 2018- Concession n°77605	20/09/18
DEC2018_680	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mars 2019- Concession n°77606	21/09/18
DEC2018_681	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 08 juillet 2018- Concession n°77607	22/09/18
DEC2018_682	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 septembre 2018- Concession n°77608	24/09/18
DEC2018_683	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 décembre 2018- Concession n°77609	26/09/18
DEC2018_684	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 septembre 2018- Concession n°77610	26/09/18
DEC2018_685	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 septembre 2018-Concession n°77611	27/09/18
DEC2018_686	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 octobre 2017- Concession n°77612	28/09/18
DEC2018_687	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 septembre 2018-Concession n°77613	28/09/18
DEC2018_688	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 septembre 2018- Concession n°77614	28/09/18
DEC2018_689	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 septembre 2018-Concession n°77615	28/09/18
DEC2018_690	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 septembre 2018- Concession n°77616	28/09/18
DEC2018_691	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 avril 2016- Concession n°77617	28/09/18
DEC2018_692	SACOP	Attribution du marché relatif à la réalisation de travaux d'aménagements paysagers dans le cadre d'opérations d'aménagement d'espaces publics pour les besoins de la ville, pour un montant minimum de 120 000 € HT sur la durée total de l'accord- cadre et sans montant maximum, et ce, pour une durée de 1 an, à compter de sa notification, reconductible trois fois un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.	15/10/18

DEC2018_693	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame RABAH Massoda, Agent de la ville	15/10/18
DEC2018_694	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame SCHNELL Sabine, Agent de la ville.	15/10/18
DEC2018_695	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	16/10/18
DEC2018_696	SACOP	Attribution du marché subséquent n°1 au lot 3 de l'accord cadre multi attributaire N°DEC2018_483 d'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression.	25/10/18
DEC2018_697	Environnement	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds métropolitain pour l'innovation numérique (FMIN) de la métropole du grand paris pour le projet « Montreuil est notre jardin »	26/10/18
DEC2018_698	SACOP	Acceptation de la modification n°1 du marché de réalisation d'une étude de stratégie urbaine dans le cadre du protocole de préfiguration du quartier d'intérêt régional le Morillon dans ses 3 lots (DEC2017_208)	30/10/18

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h03,

Fait à Montreuil, le 14 novembre 2018

Pour le Maire et par délégation



Directrice Générale Adjointe,

Éronique TARTIÉ-LOMBARD